

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1526

27 mai 2016

SOMMAIRE

AI Global Investments GP S.à r.l.	73248	Gallion International Holding S.A. SPF	73238
Atlant Energy S.à r.l.	73248	Generali Global Private Equity S.A. SICAR	
Bakersteel Global Funds Sicav	73242	73246
Beautylux	73227	Global Investors	73241
Berlys S.C.A.	73248	Grande Parfumerie du Luxembourg	73227
Brazil Real Estate Opportunities Fund III, S.C.S.	73229	Immobilière Schmit et Schmit S.à r.l.	73226
BZ Fine Funds	73238	Intelsat S.A.	73242
Creos Luxembourg S.A.	73232	LuGiaGo	73247
Enovos Luxembourg S.A.	73222	Luxemburg Ski Resorts Invest GmbH	73247
Eren Groupe S.A.	73244	Magenta Financial S.à r.l.	73202
Eren India	73245	Partibel S.A.	73239
Eren Industries S.A.	73245	Premium Portfolio SICAV	73240
Eren Participations S.A.	73245	Premium Portfolio SICAV II	73240
Est4te Four Capital S.à r.l.	73244	RCP Fund XI EU Feeder, SCSp	73247
Ferlux Investment S.A.	73246	Soundinvest	73231
Fixmer S.à r.l.	73235	Stepman Invest S.à r.l.	73226
Flex Pack International S.à r.l.	73245	Sunares	73239
Flo Investments	73246	Sveafastigheter Fersen II	73202
Four Sixteen Holding S.A. SPF	73238	Tabagro S.à r.l.	73235
Frënn vun der Ënn	73248	ZG & Golugi S.A.	73247

**Sveafastigheter Fersen II, Société à responsabilité limitée,
(anc. Magenta Financial S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.510,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 200.405.

In the year two thousand and sixteen, on the sixteenth day of February,
before Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

1. Partners Group Fersen Access II, L.P., a company governed by the laws of Scotland, registered under number SL006833 and having its registered office at 50 Lothian Road, Festival Square, Edinburgh, EH3 9WJ, Scotland, (“Partners Group Fersen Access II”),

hereby represented by Mrs Karola Böhm, private employee, residing professionally in Mondorf-les-Bains,
by virtue of a power of attorney under private seal granted on 15 February 2016; and

2. AEVS Fersen II AB, a company governed by the laws of Sweden, registered with the Swedish Registration Office under number 559010-7164, having its registered office at Norrlandsgatan 15, 111 43 Stockholm, Sweden, (“AEVS Fersen II AB”, together with Partners Group Fersen Access II the “Shareholders”),

hereby represented by Mrs Karola Böhm, private employee, residing professionally in Mondorf-les-Bains,
by virtue of a power of attorney under private seal granted on 12 February 2016.

The proxies, signed “ne varietur” by the proxyholder and the undersigned notary, will be annexed to this deed for the purpose of registration.

The Shareholders have requested the undersigned notary to record that the Shareholders are the only shareholders of Magenta Financial, a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), with registered office at 15, Rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of notary Pierre Probst, notary residing in Ettelbruck (Grand Duchy of Luxembourg) dated 17 September 2015, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 3148 of 19 November 2015 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 200405 (the “Company”). The articles of incorporation of the Company have not yet been amended.

The Shareholders, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To change the name of the Company from Magenta Financial to Sveafastigheter Fersen II;

2 To reduce the nominal value of the shares of the Company from one euro (EUR 1.-) each to one cent of euro (EUR 0.01) each, each issued share of the Company with a nominal value of one euro (EUR 1.-) giving the right to one hundred (100) shares with a nominal value of one cent of euro (EUR 0.01), and to acknowledge that the share capital of the Company therefore amounts to twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into one million two hundred fifty thousand (1,250,000.-) shares having a nominal value of one cent of euro (EUR 0.01) each;

3 To create ten (10) classes of shares, each class being split into two (2) sub-classes, namely the class A shares, to be held by Partners Group Fersen Access II, L.P., and the class B shares, to be held by AEVS Fersen II AB;

4 To convert the existing shares into the new classes of shares;

5 To increase the corporate capital of the Company by an amount of ten euro (EUR 10.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to twelve thousand five hundred ten euro (EUR 12,510.-).

6 To issue ninety-seven (97) new class A1 shares, ninety-seven (97) new class A2 shares, ninety-seven (97) new class A3 shares, ninety-seven (97) new class A4 shares, ninety-seven (97) new class A5 shares, ninety-seven (97) new class A6 shares, ninety-seven (97) new class A7 shares, ninety-seven (97) new class A8 shares, ninety-seven (97) new class A9 shares, ninety-seven (97) new class A10 shares (together the “Class A Shares”), three (3) new class B1 shares, three (3) new class B2 shares, three (3) new class B3 shares, three (3) new class B4 shares, three (3) new class B5 shares, three (3) new class B6 shares, three (3) new class B7 shares, three (3) new class B8 shares, three (3) new class B9 shares and three (3) new class B10 shares (together the “Class B Shares”), each with a nominal value of one cent of euro (EUR 0.01) per share, having the rights and privileges ascribed to them in the articles of association of the Company as restated pursuant to item 8 of this agenda.

7 To accept subscription for the new Class A Shares, with payment of a share premium in a total amount of forty-two million one hundred fifty-six thousand two hundred fifty-nine euro and seventeen cent (EUR 42,156,259.17) by Partners Group Fersen Access II, L.P. and for the new Class B Shares with payment of a share premium in a total amount of one million three hundred three thousand eight hundred one euro and eighty-three cent (EUR 1,303,801.83) by AEVS Fersen II AB and to accept full payment in cash for these new shares.

8 To fully restate the articles of association of the Company.
have requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolved to change the name of the Company from Magenta Financial to Sveafastigheter Fersen II.

Second resolution

The Shareholders resolved to reduce the nominal value of the shares of the Company from one euro (EUR 1.-) each to one cent (EUR 0.01) each, each issued share of the Company with a nominal value of one euro (EUR 1.-) giving the right to one hundred (100) shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01), and further resolved to acknowledge that the share capital of the Company therefore amounts to twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into one million two hundred fifty thousand (1,250,000.-) shares having a nominal value of one cent of euro (EUR 0.01) each.

As a consequence, Partners Group Fersen Access II holds one million two hundred twelve thousand five hundred (1,212,500) shares in the Company, representing ninety-seven (97) % of the issued share capital of the Company and AEVS Fersen II AB holds thirty-seven thousand five hundred (37,500) shares in the Company, representing three (3) % of the issued share capital of the Company.

Third resolution

The Shareholders further resolved to create ten (10) classes of shares, each class of shares being split into two (2) sub-classes, i.e. the class A shares, to be held by Partners Group Fersen Access II and the class B shares, to be held by AEVS Fersen II AB with rights and obligations attached to the shares of each class by the articles of incorporation as restated pursuant to the following resolutions.

Fourth resolution

The Shareholders resolved to convert the existing shares held by the Shareholders into:

- one million two hundred three thousand seven hundred seventy (1,203,770) class A1 shares held by Partners Group Fersen Access II with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each;
- thirty-seven thousand two hundred thirty (37,230) class B1 shares held by AEVS Fersen II AB with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each;
- nine hundred seventy (970) class A2 shares held by Partners Group Fersen Access II with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each;
- thirty (30) class B2 shares held by AEVS Fersen II AB with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each;
- nine hundred seventy (970) class A3 shares held by Partners Group Fersen Access II with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each;
- thirty (30) class B3 shares held by AEVS Fersen II AB with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each;
- nine hundred seventy (970) class A4 shares held by Partners Group Fersen Access II with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each;
- thirty (30) class B4 shares held by AEVS Fersen II AB with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each;
- nine hundred seventy (970) class A5 shares held by Partners Group Fersen Access II with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each;
- thirty (30) class B5 shares held by AEVS Fersen II AB with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each;
- nine hundred seventy (970) class A6 shares held by Partners Group Fersen Access II with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each;
- thirty (30) class B6 shares held by AEVS Fersen II AB with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each;
- nine hundred seventy (970) class A7 shares held by Partners Group Fersen Access II with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each;
- thirty (30) class B7 shares held by AEVS Fersen II AB with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each;
- nine hundred seventy (970) class A8 shares held by Partners Group Fersen Access II with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each;
- thirty (30) class B8 shares held by AEVS Fersen II AB with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each;
- nine hundred seventy (970) class A9 shares held by Partners Group Fersen Access II with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each;
- thirty (30) class B9 shares held by AEVS Fersen II AB with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each;
- nine hundred seventy (970) class A10 shares held by Partners Group Fersen Access II with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each; and
- thirty (30) class B10 shares held by AEVS Fersen II AB with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each.

Fifth resolution

The Shareholders resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of ten euro (EUR 10.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to twelve thousand five hundred ten euro (EUR 12,510.-).

Sixth resolution

The Shareholders resolved to issue ninety-seven (97) new class A1 shares, ninety-seven (97) new class A2 shares, ninety-seven (97) new class A3 shares, ninety-seven (97) new class A4 shares, ninety-seven (97) new class A5 shares, ninety-seven (97) new class A6 shares, ninety-seven (97) new class A7 shares, ninety-seven (97) new class A8 shares, ninety-seven (97) new class A9 shares, ninety-seven (97) new class A10 shares (together the “Class A Shares”), three (3) new class B1 shares, three (3) new class B2 shares, three (3) new class B3 shares, three (3) new class B4 shares, three (3) new class B5 shares, three (3) new class B6 shares, three (3) new class B7 shares, three (3) new class B8 shares, three (3) new class B9 shares and three (3) new class B10 shares (together the “Class B Shares”), each with a nominal value of one cent of euro (EUR 0.01) per share, having the rights and privileges ascribed to them in the articles of association of the Company as restated pursuant to the following resolutions.

Subscription - Payment

Thereupon have appeared

1. Partners Group Fersen Access II, represented as stated above (the “Subscriber 1”), declared to subscribe for the Class A Shares, with payment of a share premium in a total amount of forty-two million one hundred fifty-six thousand two hundred fifty-nine euro and seventeen cent (EUR 42,156,259.17) and to fully pay in cash for these shares.

2. AEVS Fersen II AB, represented as stated above (the “Subscriber 2”), declared to subscribe for the Class B shares, with payment of a share premium in a total amount of one million three hundred three thousand eight hundred one euro and eighty-three cent (EUR 1,303,801.83) and to fully pay in cash for these shares.

The total amount of forty-three million four hundred sixty thousand seventy-one euro (EUR 43,460,071.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

The Shareholders resolved to allocate the share premium paid in respect of the Class A shares to a premium account of the Company, the “A Shares Premium Account” and to allocate the share premium paid in respect of the Class B shares to another premium account of the Company, the “B Shares Premium Account”.

Seventh resolution

The Shareholders resolved to accept said subscriptions and payments and to allot the new shares according to the above mentioned subscriptions.

Eight resolution

The Shareholders resolved to fully restate the articles of association of the Company in order to reflect inter alia, the capital increase and the creation of new classes of shares in the Company. The articles of association of the Company shall from now on read as follows:

“Chapter I. - Form, name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby established a société à responsabilité limitée (the “Company”) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the “Laws”) and by the present articles of incorporation (the “Articles of Incorporation”).

The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the shares, or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders.

The Company will exist under the name of “Sveafastigheter Fersen II“

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Manager (s).

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager(s).

In the event that, in the view of the Manager(s), extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager(s).

Art. 3. Object. The object of the Company is the acquisition, holding and disposal of interests in AEVS Tunnel AB, a company governed by the laws of Sweden, registered with the Swedish Registration Office under number 559033-2622, having its registered office at Norrlandsgatan 15, 111 43 Stockholm, Sweden, as well as the administration, development and management of such interests.

The Company may provide loans and financing in any other kind or form or grant guarantees or security in any other kind or form, in favour of the companies and undertakings forming part of the group of which the Company is a member.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or any other debt instruments as well as warrants or other share subscription rights.

In a general fashion, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes mentioned above.

The Company shall not be acting as an alternative investment fund as defined in the directive 2011/61/EU of the European Parliament and of the Council of 8 June 2011 on Alternative Investment Fund Managers and the Luxembourg law dated 12 July 2013 on Alternative Investment Fund Managers and shall not carry out any other activity which would be subject to supervision by the Commission de Surveillance du Secteur Financier. In particular, the Company will not (directly or indirectly) actively market its shares or other securities to investors.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time by a resolution of the shareholder(s), voting with the quorum and majority rules set by the Laws or by the Articles of Incorporation, as the case may be pursuant to article 29 of the Articles of Incorporation.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 5. Issued Capital. The issued capital of the Company is set at twelve thousand five hundred ten euro (EUR 12,510.-) divided into:

A. one million two hundred three thousand eight hundred sixty-seven (1,203,867) class A1 shares (the “A1 Shares”) with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;

B. thirty-seven thousand two hundred thirty-three (37,233) class B1 shares (the “B1 Shares”) with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;

C. one thousand sixty-seven (1,067) class A2 shares (the “A2 Shares”) with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;

D. thirty-three (33) class B2 shares (the “B2 Shares”) with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;

E. one thousand sixty-seven (1,067) class A3 shares (the “A3 Shares”) with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;

F. thirty-three (33) class B3 shares (the “B3 Shares”) with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;

G. one thousand sixty-seven (1,067) class A4 shares (the “A4 Shares”) with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;

H. thirty-three (33) class B4 shares (the “B4 Shares”) with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;

I. one thousand sixty-seven (1,067) class A5 shares (the “A5 Shares”) with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;

J. thirty-three (33) class B5 shares (the “B5 Shares”) with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;

K. one thousand sixty-seven (1,067) class A6 shares (the “A6 Shares”) with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;

L. thirty-three (33) class B6 shares (the “B6 Shares”) with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;

M. one thousand sixty-seven (1,067) class A7 shares (the “A7 Shares”) with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;

N. thirty-three (33) class B7 shares (the “B7 Shares”) with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;

O. one thousand sixty-seven (1,067) class A8 shares (the “A8 Shares”) with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;

P. thirty-three (33) class B8 shares (the “B8 Shares”) with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;

Q. one thousand sixty-seven (1,067) class A9 shares (the “A9 Shares”) with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;

R. thirty-three (33) class B9 shares (the “B9 Shares”) with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;

S. one thousand sixty-seven (1,067) class A10 shares (the “A10 Shares”) with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;

T. thirty-three (33) class B10 shares (the “B10 Shares”) with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up.

The A1 Shares, A2 Shares, A3 Shares, A4 Shares, A5 Shares, A6 Shares, A7 Shares, A8 Shares, A9 Shares and the A10 Shares shall together be referred to as the “A Shares”.

The B1 Shares, B2 Shares, B3 Shares, B4 Shares, B5 Shares, B6 Shares, B7 Shares, B8 Shares, B9 Shares and the B10 Shares shall together be referred to as the “B Shares” and together with the A Shares, the “Shares” and each a “Share”.

The A1 Shares and the B1 Shares shall together be referred to as the “Class 1 Shares”.

The A2 Shares and the B2 Shares shall together be referred to as the “Class 2 Shares”.

The A3 Shares and the B3 Shares shall together be referred to as the “Class 3 Shares”.

The A4 Shares and the B4 Shares shall together be referred to as the “Class 4 Shares”.

The A5 Shares and the B5 Shares shall together be referred to as the “Class 5 Shares”.

The A6 Shares and the B6 Shares shall together be referred to as the “Class 6 Shares”.

The A7 Shares and the B7 Shares shall together be referred to as the “Class 7 Shares”.

The A8 Shares and the B8 Shares shall together be referred to as the “Class 8 Shares”.

The A9 Shares and the B9 Shares shall together be referred to as the “Class 9 Shares”.

The A10 Shares and the B10 Shares shall together be referred to as the “Class 10 Shares”.

The Class 1 Shares, the Class 2 Shares, the Class 3 Shares, the Class 4 Shares, the Class 5 Shares, the Class 6 Shares, the Class 7 Shares, the Class 8 Shares, the Class 9 Shares and the Class 10 Shares shall together be referred to as the “Classes of Shares” and each a “Class of Shares”.

The rights and obligations attached to the Shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws.

In addition to the issued capital, any share premium paid in respect of any A Shares upon their issuance shall be allocated to a premium account (the “A Shares Premium Account”) of the Company and any share premium paid in respect of any B Shares upon their issuance shall be allocated to a premium account (the “B Shares Premium Account”) of the Company.

The A Shares Premium Account and the B Shares Premium Account may be incorporated into the share capital of the Company, against the issuance of new A Shares and new B Shares, respectively, subject to the provisions of these Articles of Incorporation. Moreover, the amount allocated to the A Shares Premium Account and the B Share Premium Account may be used to provide for the payment of A Shares and Class B Shares, respectively, which the Company may redeem from its respective shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the holders of A Shares and B Shares, respectively, or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. Each share entitles to one vote.

Each Share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of Shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may freely transfer its Shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may not be transferred unless otherwise permitted under any shareholders' agreement entered into from time to time between the Company and its shareholders. Transfers of shares in breach of these Articles of Incorporation or any shareholders' agreement to which the Company may be a party from time to time shall be unenforceable towards the Company. Furthermore, any transfer of Shares to non-shareholders will require the authorisation of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the capital.

The transfer of Shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company or upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, pursuant to article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

The Company may acquire its own Shares with a view to their immediate cancellation.

Ownership of a Share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and of the resolutions validly adopted by the shareholder(s).

Art. 7. Increase and Reduction of Capital. The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the shareholder(s) adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of Shares including by the cancellation of one entire Class of Shares through the repurchase and cancellation of all the Shares in issue in such class. In the case of a

repurchase and cancellation of a whole Class of Shares, such repurchase and cancellation of Shares shall be made in the reverse numerical order (starting from the Class 10 Shares until the Class 1 Shares).

The redemption price shall be set by reference to the sum of (a) the nominal value of each redeemed Share and (b) an amount calculated based on the following formula: dividing (i) the total amount of any distributable sums, including the share premium attributable to such Class of Shares, less the portion of the Profit Entitlement to be allocated to the other Classes of Shares in accordance with Article 28 by (ii) the number of Shares constituting the class to be redeemed. The redemption of Shares may only be carried out to the extent that sufficient distributable funds are available together with the nominal value of each Share redeemed to settle the redemption price in full.

Art. 8. Incapacity, Death, Suspension of civil rights, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder. The incapacity, death, suspension of civil rights, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the shareholder(s) does not put the Company into liquidation.

Chapter III. Managers, Auditors

Art. 9. Managers. The Company shall be managed by one or several managers who need not be shareholders themselves (the “Manager(s)”).

If two (2) Managers are appointed, they shall jointly manage the Company.

If more than two (2) Managers are appointed, they shall form a board of managers (the “Board of Managers”).

The Managers will be appointed by the shareholder(s), who will determine their number and the duration of their mandate. The Managers are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s).

The shareholder(s) may decide to qualify the appointed Managers as class A Managers (the “Class A Managers”) or class B Managers (the “Class B Managers”).

The shareholder(s) shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

Art. 10. Powers of the Managers. The Managers are vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object.

All powers not expressly reserved by the Articles of Incorporation or by the Laws to the general meeting of shareholder(s) or to the auditor(s) shall be within the competence of the Managers.

Art. 11. Delegation of Powers - Representation of the Company. The Manager(s) may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees chosen by them.

The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole Manager or by the joint signatures of any two Manager(s) if more than one Manager has been appointed.

However, if the shareholder(s) have qualified the Managers as Class A Managers or Class B Managers, the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or sole signature of any person to whom special power has been delegated by the Manager(s), but only within the limits of such special power.

Art. 12. Meetings of the Board of Managers. In case a Board of Managers is formed, the following rules shall apply:

The Board of Managers may appoint from among its members a chairman (the “Chairman”). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager himself and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers (the “Secretary”).

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any two (2) of its members so require.

The Chairman will preside over all meetings of the Board of Managers, except that in his absence the Board of Managers may appoint another member of the Board of Managers as chairman pro tempore by majority vote of the Managers present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least three (3) calendar days' written notice of meetings of the Board of Managers shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Board of Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

The meetings of the Board of Managers shall be held in Luxembourg or at such other place as the Board of Managers may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another Manager as his proxy. Any Manager may represent one or several members of the Board of Managers.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or representation of at least half (1/2) of the Managers holding office, provided that in the event that the Managers have been qualified as Class A Managers or Class B Managers, such quorum shall only be met if at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager are present or represented.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more Managers may participate in a meeting by conference call, videoconference or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 13. Resolutions of the Managers. The resolutions of the Manager(s) shall be recorded in writing.

The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions or minutes, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Art. 14. Management Fees and Expenses. Subject to approval by the shareholder(s), the Manager(s) may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the Manager(s) in relation to such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

Art. 15. Conflicts of Interest. If any of the Managers of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such Manager shall disclose such personal interest to the other Manager(s) and shall not consider or vote on any such transaction.

In case of a sole Manager it suffices that the transactions between the Company and its Manager, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs of this Article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as described above to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 16. Managers' Liability - Indemnification. No Manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company.

Manager(s) are only liable for the performance of their duties.

The Company shall indemnify any Manager, officer or employee of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been Manager(s), officer or employee of the Company, or, at the request of the Company, any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles of Incorporation may be entitled.

Art. 17. Auditors. Except where according to the Laws, the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an approved statutory auditor, the business of the Company and its financial situation, including in particular its books and accounts, may, and shall in the cases provided by law, be reviewed by one or more statutory auditors who need not be shareholders themselves.

The statutory or approved statutory auditors, if any, will be appointed by the shareholder(s), which will determine the number of such auditors and the duration of their mandate. They are eligible for re-appointment. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s), save in such cases where the approved statutory auditor may, as a matter of the Laws, only be removed for serious cause or by mutual agreement.

Chapter IV. Shareholders

Art. 18. Powers of the Shareholders. The shareholder(s) shall have such powers as are vested in them pursuant to the Articles of Incorporation and the Laws. The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

Any properly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Art. 19. Annual General Meeting. The annual general meeting of shareholders, of which one must be held where the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held on 15 June at 1 p.m.

If such day is a day on which banks are not generally open for business in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 20. Other General Meetings. If the Company is composed of several shareholders, but no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of the shareholders may be passed in writing. Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several shareholders. Should such written resolutions be sent by the Manager(s) to the shareholders for adoption, the shareholders are under the obligation to, within a time period of fifteen (15) calendar days from the dispatch of the text of the proposed resolutions, cast their written vote by returning it to the Company through any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of shareholders shall mutatis mutandis apply to the adoption of written resolutions.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the Manager(s), which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 21. Notice of General Meetings. Unless there is only one single shareholder, the shareholders may also meet in a general meeting of shareholders upon issuance of a convening notice in compliance with the Articles of Incorporation or the Laws, by the Manager(s), subsidiarily, by the statutory auditor(s) (if any) or, more subsidiarily, by shareholders representing more than half (1/2) of the capital.

The convening notice sent to the shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Incorporation and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 22. Attendance - Representation. All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder.

Art. 23. Proceedings. Any general meeting of shareholders shall be presided over by the Chairman or by a person designated by the Manager(s) or, in the absence of such designation, by the general meeting of shareholders.

The Chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the persons attending the general meeting of shareholders.

The Chairman, the secretary and the scrutineer so appointed together form the board of the general meeting.

Art. 24. Vote. At any general meeting of shareholders other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, resolutions shall be adopted by shareholders representing more than half (1/2) of the capital. If such majority is not reached at the first meeting (or consultation in writing), the shareholders shall be convened (or consulted) a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting of shareholders, convened in accordance with the Articles of Incorporation or the Laws, for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, the majority requirements shall be a majority of shareholders in number representing at least three quarters (3/4) of the capital.

Art. 25. Minutes. The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the shareholders present and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

The resolutions adopted by the single shareholder shall be documented in writing and signed by the single shareholder.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the shareholder(s) as well as of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Chapter V. Financial year, Financial statements, Distribution of profits

Art. 26. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

Art. 27. Adoption of Financial Statements. At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager (s) draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the shareholder(s) for approval.

Each shareholder or its representative may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) calendar days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

Art. 28. Distribution of Profits. From the annual net profits of the Company (the “Annual Net Profits”), at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the “Legal Reserve”). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the shareholder(s) shall determine how the remainder of the Annual Net Profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholder(s).

In respect of each distribution of dividend, the amount allocated to this effect shall be distributed in the following order of priority:

A. each Class 1 Share shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point sixty-five per cent (0.65%) per annum of the nominal value of such share, then,

B. each Class 2 Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point sixty per cent (0.60%) per annum of the nominal value of such share, then,

C. each Class 3 Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point fifty-five per cent (0.55%) per annum of the nominal value of such share, then,

D. each Class 4 Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point fifty per cent (0.50%) per annum of the nominal value of such share, then,

E. each Class 5 Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point forty-five per cent (0.45%) per annum of the nominal value of such share, then,

F. each Class 6 Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point forty per cent (0.40%) per annum of the nominal value of such share, then,

G. each Class 7 Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point thirty-five per cent (0.35%) per annum of the nominal value of such share, then,

H. each Class 8 Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point thirty per cent (0.30%) per annum of the nominal value of such share, then,

I. each Class 9 Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point twenty-five per cent (0.25%) per annum of the nominal value of such share, then,

J. each Class 10 Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point twenty per cent (0.20%) per annum of the nominal value of such share, (together the “Profit Entitlement”); and

any remaining dividend amount after allocation of the Profit Entitlement on the relevant Shares shall be allocated in whole to all the Shares forming the then last outstanding Class of Shares in numerical order (starting from the Class 10 Shares until the Class 1 Shares) (the “Annual Remaining Dividend”). In particular, the Annual Remaining Dividend shall be allocated to the then last outstanding Class of Shares in numerical order as follows:

1. Firstly, to the A Shares and B Shares of the then last outstanding Class of Shares in numerical order on a pro-rata basis until their holders shall have received from the Company - through distributions or reimbursements including interest payments on the Commitments - an aggregate amount corresponding to their Commitments (the “Investment Commitments”);

2. Secondly, provided the Investment Commitments were satisfied in full, to the A Shares and B Shares of the then last outstanding Class of Shares in numerical order on a pro-rata basis until their holders shall have received from the Company - through distributions or reimbursements including interest payments on the Commitments - an amount corresponding in aggregate to an IRR of nine percent (9%) on their Commitments (the “Tier 1 Hurdle”);

3. Thirdly, provided the Investment Commitments and the Tier 1 Hurdle were satisfied in full, for eighty-five percent (85%) to the A Shares of the then last outstanding Class of Shares in numerical order and for fifteen percent (15%) to the B Shares of the then last outstanding Class of Shares in numerical order until the holders of Class A Shares of the then last outstanding Class of Shares in numerical order shall have received from the Company -through distributions or reimbursements including interest payments on the Commitments - an amount corresponding in aggregate to an IRR of eighteen percent (18%) on their Commitments (the “Tier 2 Hurdle”). For the avoidance of doubt, the Tier 1 Hurdle satisfied shall be taken into account when calculating the Tier 2 Hurdle.

4. Fourthly, provided the Investment Commitments, the Tier 1 Hurdle and the Tier 2 Hurdle were satisfied in full, (i) for eighty percent (80%) to the A Shares of the then last outstanding Class of Shares in numerical order and for twenty percent (20%) to the B Shares of the then last outstanding Class of Shares in numerical order.

For the purpose of article 28, when determining the allocation of the Annual Remaining Dividend between the holders of the then last outstanding Class of Shares in numerical order, the following shall be considered:

I. If the Company or any of its, direct or indirect, subsidiaries paid to the Company's majority shareholder annual fees (the "Annual Fees") for services rendered in the financial year during which the Annual Net Profits were realised and the Company did not make losses during the previous financial years, the Annual Fees shall be added to the amount of the Annual Remaining Dividend (the "Aggregate Annual Remaining Dividend") for the purpose of allocating the Annual Remaining Dividend between the holders of the then last outstanding Class of Shares in numerical order. The holder of the then last outstanding Class of Shares in numerical order which did not receive the Annual Fees shall be entitled to receive - out of the Annual Remaining Dividend - an amount equal to its portion of the Aggregate Annual Remaining Dividend calculated in accordance with this article 28. The holder of the then last outstanding Class of Shares in numerical order which did receive the Annual Fees shall be entitled to receive - out of the Annual Remaining Dividend - an amount equal to its portion of the Aggregate Annual Remaining Dividend calculated in accordance with this article 28 less the Annual Fees.

II. If the Company or any of its, direct or indirect, subsidiaries paid to the Company's majority shareholder (a) annual fees (the "Annual Fees 2") for services rendered in the financial year during which the Annual Net Profits were realised and (b) one or more annual fees (the "Previous Annual Fees" and together with the Annual Fees 2 the "Cumulative Fees") for services rendered in the previous financial years (the "Previous Financial Years") during which the Company realised losses, the Cumulative Fees shall be added to the amount of the Annual Remaining Dividend (the "Aggregate Annual Remaining Dividend 2") for the purpose of allocating the Annual Remaining Dividend between the holders of the then last outstanding Class of Shares in numerical order. The holder of the then last outstanding Class of Shares in numerical order which did not receive the Cumulative Fees shall be entitled to receive - out of the Annual Remaining Dividend - an amount equal to its portion of the Aggregate Annual Remaining Dividend 2 calculated in accordance with this article 28. The holder of the then last outstanding Class of Shares in numerical order which did receive the Annual Fees 2 shall be entitled to receive - out of the Annual Remaining Dividend - an amount equal to its portion of the Aggregate Annual Remaining Dividend 2 calculated in accordance with this article 28 less the Cumulative Fees.

For the avoidance of doubt, the Annual Fees/Cumulative Fees shall (i) be deemed reducing the Investment Commitments of the holders of the then last outstanding Class of Shares in numerical order to which they were paid, (ii) shall be taken into account by the holders of the then last outstanding Class of Shares in numerical order when determining whether the Tier 1 Hurdle and/or the Tier 2 Hurdle has(ve) been reached and (ii) shall not be double counted when calculating any future allocation of Annual Remaining Dividends.

"Commitments" means the total commitments contributed, from time to time, by the shareholders to the Company as equity (including any premium or reserve) or debt (whether by subscription of securities, granting of loan or otherwise).

"IRR" means internal rate of return and shall be computed as the annual discount rate that when applied to cash flow on a daily basis produces an aggregated net present value of the cash flows as at the date of the first such cash flow equal to zero.

Subject to the conditions (if any) fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Manager(s) fix the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 29. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a resolution of the shareholder(s) adopted by half of the shareholders holding three quarters (3/4) of the capital.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Manager(s) or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by the shareholder(s), who will determine their powers and their compensation.

In case of liquidation, all assets and cash of the Company shall be applied in the following order of priority:

(i) first, to the creditors (whether by payment or the making of reasonable provision for payment thereof) for all the Company's debts and liabilities;

(ii) second, to the shareholders for the repayment of the nominal value of their Shares in the Company;

(iii) third, to the holders of all Classes of Shares in such order of priority and in such amount as is necessary to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

Chapter VII. Applicable law

Art. 30. Applicable Law. All matters not governed by the Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at seven thousand five hundred euro (EUR 7,500,-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Mondorf-les-Bains, at the office of the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing persons, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such proxyholder signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le seize février,

par devant nous Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

ont comparu:

1. Partners Group Fersen Access II, L.P., une société de droit écossais enregistrée sous le numéro SL006833, dont le siège social est au 50 Lothian Road, Festival Square, Edinburgh, EH3 9WJ, Ecosse, ("Partners Group Fersen Access II"), représentée aux fins des présentes par Madame Karola Böhm, employée privée, demeurant professionnellement à Mondorf-les-Bains,

aux termes d'une procuration sous seing privée donnée le 15 février 2016.

2. AEVS Fersen II AB, une société de droit suédois inscrite au Registre Suédois des Sociétés sous le numéro 559010-7164, dont le siège social est au Norrlandsgatan 15, 111 43 Stockholm, Suède, ("AEVS Fersen II AB", ensemble avec Partners Group Fersen Access II les «Associés»),

représentée aux fins des présentes par Madame Karola Böhm, employée privée, demeurant professionnellement à Mondorf-les-Bains,

aux termes d'une procuration sous seing privée donnée le 12 février 2016.

Les procurations, signées «ne varietur» par le mandataire et le notaire soussigné, seront annexées aux présentes aux fins d'enregistrement.

Les Associés ont requis le notaire instrumentant d'acter que les Associés sont les seuls associés de Magenta Financial, une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital émis de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), dont le siège social est au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant un acte du notaire Pierre Probst, notaire de résidence à Ettelbruck (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 17 septembre 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 3148 du 19 novembre 2015 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 200405 (la «Société»). Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés.

Les Associés, représentés comme indiqué ci-dessus, ayant reconnu avoir été dûment et pleinement informés des décisions à intervenir sur la base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Changement de la dénomination sociale de la Société de Magenta Financial to Sveafastigheter Fersen II;

2. Réduction de la valeur nominale des parts sociales de la Société d'un euro (EUR 1,-) chacune à un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, chaque part sociale émise de la Société d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) donnant droit à cent (100) parts sociales d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01), et fixation du capital social à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en un million deux cent cinquante mille (1.250.000,-) parts sociales d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune;

3. Création de dix (10) catégories de parts sociales, chaque catégorie étant divisée en deux (2) sous-catégories, à savoir les parts sociales de catégorie A détenues par Partners Group Fersen Access II, L.P. et les parts sociales de catégorie B détenues par AEVS Fersen II AB;

4. Conversion des parts sociales existantes en parts sociales de nouvelles catégories.

5. Augmentation du capital social de la Société à concurrence de dix euros (EUR 10,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à de douze mille cinq cent dix euros (EUR 12.510,-).

6. Emission de quatre-vingt-dix-sept (97) parts sociales de catégorie A1, quatre-vingt-dix-sept (97) parts sociales de catégorie A2, quatre-vingt-dix-sept (97) parts sociales de catégorie A3, quatre-vingt-dix-sept (97) parts sociales de catégorie A4, quatre-vingt-dix-sept (97) parts sociales de catégorie A5, quatre-vingt-dix-sept (97) parts sociales de catégorie A6, quatre-vingt-dix-sept (97) parts sociales de catégorie A7, quatre-vingt-dix-sept (97) parts sociales de catégorie A8, quatre-vingt-dix-sept (97) parts sociales de catégorie A9, quatre-vingt-dix-sept (97) parts sociales de catégorie A10 (ensemble les

«Parts Sociales de Catégorie A»), trois (3) parts sociales de catégorie B1, trois (3) parts sociales de catégorie B2, trois (3) parts sociales de catégorie B3, trois (3) parts sociales de catégorie B4, trois (3) parts sociales de catégorie B5, trois (3) parts sociales de catégorie B6, trois (3) parts sociales de catégorie B7, trois (3) parts sociales de catégorie B8, trois (3) parts sociales de catégorie B9 et trois (3) parts sociales de catégorie B10 (ensemble les «Parts Sociales de Catégorie B»), chacune d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) par part sociale, ayant les droits et privilèges leur étant attribués dans les statuts de la Société tels que reformulés suivant le point 8 du présent agenda.

7. Acceptation de la souscription des nouvelles Parts Sociales de Catégorie A, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de quarante-deux millions cent cinquante-six mille deux cent cinquante-neuf euro et dix-sept centimes d'euro (EUR 42.156.259,17) par Partners Group Fersen Access II, L.P. et des nouvelles Parts Sociales de Catégorie B avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total d'un million trois cent trois mille huit cent un euro et quatre-vingt-trois centimes d'euro (EUR 1.303.801,83) par AEVS Fersen II AB et acceptation de la libération intégrale de ces nouvelles parts sociales en espèces.

8. Refonte intégrale des statuts de la Société.

ont requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés ont décidé de changer la dénomination sociale de la Société de Magenta Financial to Sveafastigheter Fersen II.

Deuxième résolution

Les Associés ont décidé de réduire la valeur nominale des parts sociales de la Société d'un euro (EUR 1,-) chacune à un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, chaque part sociale émise de la Société d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) donnant droit à cent (100) parts sociales d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01), et de fixer, par conséquent, le capital social de la Société à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) chacune.

En conséquence, Partners Group Fersen Access II détient un million deux cent douze mille cinq cents (1.212.500) parts sociales dans la Société, représentant quatre-vingt-dix-sept pour cent (97%) du capital social émis de la Société et AEVS Fersen II AB détient trente-sept mille cinq cents (37.500) parts sociales dans la Société, représentant trois pour cent (3%) du capital social émis de la Société.

Troisième résolution

Les Associés ont ensuite décidé de créer dix (10) catégories de parts sociales, chaque catégorie étant divisée en deux (2) sous-catégories, à savoir les parts sociales de catégorie A détenues par Partners Group Fersen Access II et les parts sociales de catégorie B détenues par AEVS Fersen II AB avec les droits et privilèges attribués à chaque catégorie par les statuts tels que reformulés conformément aux résolutions suivantes.

Quatrième résolution

Les Associés ont ensuite décidé de convertir les parts sociales existantes détenues par les Associés en:

- un million deux cent trois mille sept cent soixante-dix (1.203.770) parts sociales de catégorie A1 détenues par Partners Group Fersen Access II d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune;
- trente-sept mille deux cent trente (37.230) parts sociales de catégorie B1 détenues par AEVS Fersen II AB d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune;
- neuf cent soixante-dix (970) parts sociales de catégorie A2 détenues par Partners Group Fersen Access II d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune;
- trente (30) parts sociales de catégorie B2 détenues par AEVS Fersen II AB d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune;
- neuf cent soixante-dix (970) parts sociales de catégorie A3 détenues par Partners Group Fersen Access II d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune;
- trente (30) parts sociales de catégorie B3 détenues par AEVS Fersen II AB d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune;
- neuf cent soixante-dix (970) parts sociales de catégorie A4 détenues par Partners Group Fersen Access II d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune;
- trente (30) parts sociales de catégorie B4 détenues par AEVS Fersen II AB d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune;
- neuf cent soixante-dix (970) parts sociales de catégorie A5 détenues par Partners Group Fersen Access II d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune;
- trente (30) parts sociales de catégorie B5 détenues par AEVS Fersen II AB d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune;

- neuf cent soixante-dix (970) parts sociales de catégorie A6 détenues par Partners Group Fersen Access II d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune;
- trente (30) parts sociales de catégorie B6 détenues par AEVS Fersen II AB d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune;
- neuf cent soixante-dix (970) parts sociales de catégorie A7 détenues par Partners Group Fersen Access II d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune;
- trente (30) parts sociales de catégorie B7 détenues par AEVS Fersen II AB d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune;
- neuf cent soixante-dix (970) parts sociales de catégorie A8 détenues par Partners Group Fersen Access II d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune;
- trente (30) parts sociales de catégorie B8 détenues par AEVS Fersen II AB d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune;
- neuf cent soixante-dix (970) parts sociales de catégorie A9 détenues par Partners Group Fersen Access II d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune;
- trente (30) parts sociales de catégorie B9 détenues par AEVS Fersen II AB d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune;
- neuf cent soixante-dix (970) parts sociales de catégorie A10 détenues par Partners Group Fersen Access II d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune; et
- trente (30) parts sociales de catégorie B10 détenues par AEVS Fersen II AB d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

Cinquième résolution

Les Associés ont décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de dix euros (EUR 10,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à de douze mille cinq cent dix euros (EUR 12.510,-).

Sixième résolution

Les Associés ont décidé d'émettre quatre-vingt-dix-sept (97) parts sociales de catégorie A1, quatre-vingt-dix-sept (97) parts sociales de catégorie A2, quatre-vingt-dix-sept (97) parts sociales de catégorie A3, quatre-vingt-dix-sept (97) parts sociales de catégorie A4, quatre-vingt-dix-sept (97) parts sociales de catégorie A5, quatre-vingt-dix-sept (97) parts sociales de catégorie A6, quatre-vingt-dix-sept (97) parts sociales de catégorie A7, quatre-vingt-dix-sept (97) parts sociales de catégorie A8, quatre-vingt-dix-sept (97) parts sociales de catégorie A9, quatre-vingt-dix-sept (97) parts sociales de catégorie A10 (ensemble les «Parts Sociales de Catégorie A»), trois (3) parts sociales de catégorie B1, trois (3) parts sociales de catégorie B2, trois (3) parts sociales de catégorie B3, trois (3) parts sociales de catégorie B4, trois (3) parts sociales de catégorie B5, trois (3) parts sociales de catégorie B6, trois (3) parts sociales de catégorie B7, trois (3) parts sociales de catégorie B8, trois (3) parts sociales de catégorie B9 et trois (3) parts sociales de catégorie B10 (ensemble les «Parts Sociales de Catégorie B»), chacune d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) par part sociale, ayant les droits et privilèges leur étant attribués dans les statuts de la Société tels que reformulés conformément aux résolutions suivantes.

Souscription - Paiement

Ont ensuite comparu:

1. Partners Group Fersen Access II, représentée comme indiqué ci-dessus (le «Souscripteur 1»), a déclaré souscrire aux nouvelles Parts Sociales de Catégorie A, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de quarante-deux millions cent cinquante-six mille deux cent cinquante-neuf euros et dix-sept centimes d'euro (EUR 42.156.259,17) et libérer intégralement ces nouvelles parts sociales par un apport en espèces.

2. AEVS Fersen II AB, représentée comme indiqué ci-dessus (le «Souscripteur 2»), a déclaré souscrire aux nouvelles Parts Sociales de Catégorie B, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total d'un million trois cent trois mille huit cent un euros et quatre-vingt-trois centimes d'euro (EUR 1.303.801,83) et libérer intégralement ces nouvelles parts sociales par un apport en espèces.

Le montant total de quarante-trois millions quatre cent soixante mille soixante et onze euros (EUR 43.460.071,-) a dès lors été mis à la disposition de la Société à partir de ce moment, la preuve ayant été rapportée au notaire soussigné.

Les Associés ont décidé d'allouer la prime d'émission payée au titre de la souscription des Parts Sociales de Catégorie A à un compte de prime d'émission de la Société, le «Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales de Catégorie A», et d'allouer la prime d'émission payée au titre de la souscription des Parts Sociales de Catégorie B à un autre compte de prime d'émission de la Société, le «Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales de Catégorie B».

Septième résolution

Les Associés ont décidé d'accepter lesdites souscriptions et paiements et d'allouer les nouvelles parts sociales conformément aux souscriptions mentionnées ci-dessus.

Huitième résolution

Les Associés ont décidé de refondre entièrement les statuts de la Société afin de refléter inter alia l'augmentation de capital et la création de nouvelles catégories de parts sociales dans la Société. Les statuts de la Société seront dorénavant rédigés comme suit:

Suit la traduction française du texte qui précède:

Chapitre I^{er}. Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, (les «Lois»), et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut comporter un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés.

La Société adopte la dénomination «Sveafastigheter Fersen II».

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par une décision des Gérants.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision des Gérants.

Dans l'hypothèse où les Gérants estiment que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par les Gérants.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet l'acquisition, la détention et la cession de participations dans AEVS Tunnel AB, une société de droit suédois inscrite au Registre Suédois des Sociétés sous le numéro 559033-2622, dont le siège social est au Norrlandsgatan 15, 111 43 Stockholm, Suède, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut fournir des prêts et financements sous quelque forme que ce soit ou consentir des garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit, au profit de sociétés et d'entreprises faisant partie du groupe de société dont la Société fait partie.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission privée d'obligations, de billets à ordre ou tout autre instrument de dettes ainsi que des bons de souscription ou tout autre droit de souscription d'actions.

D'une façon générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de son objet mentionné ci-dessus.

La Société n'agit pas en tant que fonds d'investissement alternatif au sens de la directive 2011/61/EU du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs et de la Loi du Grand-Duché de Luxembourg du 12 juillet 2013 relative aux gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs et n'entreprend aucune activité qui impliquerait la supervision de la Commission de Surveillance du Secteur Financier. En particulier, la Société ne commercialisera pas (directement ou indirectement) de manière active ses parts sociales ou autres titres auprès des investisseurs.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Lois ou par les Statuts, selon le cas, conformément à l'article 29 des Statuts.

Chapitre II. Capital, Parts sociales

Art. 5. Capital Émis. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents dix euros (EUR 12.510,-) divisé en:

A. un million deux cent trois mille huit cent soixante-sept (1.203.867) parts sociales de catégorie A1 (les «Parts Sociales A1») ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0.01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;

B. trente-sept mille deux cent trente-trois (37.233) parts sociales de catégorie B1 (les «Parts Sociales B1») ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0.01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;

C. mille soixante-sept (1.067) parts sociales de catégorie A2 (les «Parts Sociales A2») ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0.01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;

D. trente-trois (33) parts sociales de catégorie B2 (les «Parts Sociales B2») ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0.01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;

E. mille soixante-sept (1.067) parts sociales de catégorie A3 (les «Parts Sociales A3») ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0.01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;

F. trente-trois (33) parts sociales de catégorie B3 (les «Parts Sociales B3») ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0.01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;

G. mille soixante-sept (1.067) parts sociales de catégorie A4 (les «Parts Sociales A4») ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0.01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;

H. trente-trois (33) parts sociales de catégorie B4 (les «Parts Sociales B4») ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0.01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;

I. mille soixante-sept (1.067) parts sociales de catégorie A5 (les «Parts Sociales A5») ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0.01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;

J. trente-trois (33) parts sociales de catégorie B5 (les «Parts Sociales B5») ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0.01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;

I. mille soixante-sept (1.067) parts sociales de catégorie A6 (les «Parts Sociales A6») ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0.01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;

J. trente-trois (33) parts sociales de catégorie B6 (les «Parts Sociales B6») ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0.01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;

I. mille soixante-sept (1.067) parts sociales de catégorie A7 (les «Parts Sociales A7») ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0.01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;

J. trente-trois (33) parts sociales de catégorie B7 (les «Parts Sociales B7») ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0.01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;

I. mille soixante-sept (1.067) parts sociales de catégorie A8 (les «Parts Sociales A8») ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0.01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;

J. trente-trois (33) parts sociales de catégorie B8 (les «Parts Sociales B8») ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0.01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;

I. mille soixante-sept (1.067) parts sociales de catégorie A9 (les «Parts Sociales A9») ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0.01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;

J. trente-trois (33) parts sociales de catégorie B9 (les «Parts Sociales B9») ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0.01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;

I. mille soixante-sept (1.067) parts sociales de catégorie A10 (les «Parts Sociales A10») ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0.01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;

J. trente-trois (33) parts sociales de catégorie B10 (les «Parts Sociales B10») ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0.01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Les Parts Sociales A1, les Parts Sociales A2, les Parts Sociales A3, les Parts Sociales A4, les Parts Sociales A5, les Parts Sociales A6, les Parts Sociales A7, les Parts Sociales A8, les Parts Sociales A9 et les Parts Sociales A10 sont ensemble désignées les «Parts Sociales A».

Les Parts Sociales B1, les Parts Sociales B2, les Parts Sociales B3, les Parts Sociales B4, les Parts Sociales B5, les Parts Sociales B6, les Parts Sociales B7, les Parts Sociales B8, les Parts Sociales B9 et les Parts Sociales B10 sont ensemble désignées les «Parts Sociales B» et ensemble avec les Parts Sociales A, les «Parts Sociales» et chacune une «Part Sociale».

Les Parts Sociales A1 et les Parts Sociales B1 sont désignées ensemble les «Parts Sociales de Catégorie 1».

Les Parts Sociales A2 et les Parts Sociales B2 sont désignées ensemble les «Parts Sociales de Catégorie 2».

Les Parts Sociales A3 et les Parts Sociales B3 sont désignées ensemble les «Parts Sociales de Catégorie 3».

Les Parts Sociales A4 et les Parts Sociales B4 sont désignées ensemble les «Parts Sociales de Catégorie 4».

Les Parts Sociales A5 et les Parts Sociales B5 sont désignées ensemble les «Parts Sociales de Catégorie 5».

Les Parts Sociales A6 et les Parts Sociales B6 sont désignées ensemble les «Parts Sociales de Catégorie 6».

Les Parts Sociales A7 et les Parts Sociales B7 sont désignées ensemble les «Parts Sociales de Catégorie 7».

Les Parts Sociales A8 et les Parts Sociales B8 sont désignées ensemble les «Parts Sociales de Catégorie 8».

Les Parts Sociales A9 et les Parts Sociales B9 sont désignées ensemble les «Parts Sociales de Catégorie 9».

Les Parts Sociales A10 et les Parts Sociales B10 sont désignées ensemble les «Parts Sociales de Catégorie 10».

Les Parts Sociales de Catégorie 1, les Parts Sociales de Catégorie 2, les Parts Sociales de Catégorie 3, les Parts Sociales de Catégorie 4, les Parts Sociales de Catégorie 5, les Parts Sociales de Catégorie 6, les Parts Sociales de Catégorie 7, les Parts Sociales de Catégorie 8, les Parts Sociales de Catégorie 9 et les Parts Sociales de Catégorie 10 sont ensemble désignées les «Catégories de Parts Sociales» et chacune une «Catégorie de Parts Sociales».

Les droits et obligations inhérents aux Parts Sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En sus du capital social émis, toute prime d'émission payée lors de l'émission de toutes Parts Sociales A sera affectée à un compte de prime d'émission (le «Compte de Prime d'Émission des Parts Sociales A») de la Société, toute prime d'émission payée lors de l'émission de toutes Parts Sociales B doit être affectée à un compte de prime d'émission (le «Compte de Prime d'Émission des Parts Sociales B») de la Société.

Le Compte de Prime d'Émission des Parts Sociales A et le Compte de Prime d'Émission des Parts Sociales B peuvent être incorporés dans le capital social de la Société, en échange respectivement de l'émission de nouvelles Parts Sociales A

et de nouvelles Parts Sociales B, conformément aux dispositions des Statuts. En outre, le montant alloué au Compte de Prime d'Émission de Parts Sociales A et au Compte de Prime d'Émission de Parts Sociales B peuvent être utilisé pour effectuer le remboursement de Parts Sociales A et de de Parts Sociales B, respectivement, que la Société peut racheter aux associés respectifs, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions, respectivement, aux associés détenant des Parts Sociales A et des Parts Sociales B, respectivement, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque Part Sociale donne droit à une voix.

Chaque Part Sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Lorsque la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses Parts Sociales.

Lorsque la Société compte plusieurs associés, les Parts Sociales ne peuvent pas être transférées sauf autorisation en vertu de tout pacte d'associés conclut de temps à autre entre la Société et ses associés. Tous transferts en violation des Statuts ou de tout pacte d'associés auquel la Société pourrait être partie de temps à autre ne seront pas opposables à la Société. En sus, tout transfert de Parts Sociales à des non-associés exigera l'autorisation des associés représentant au moins trois quart (3/4) du capital social.

La cession de Parts Sociales doit être constatée par acte notarié ou par acte sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après avoir été dûment notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

La Société peut acquérir ses propres Parts Sociales en vue de leur annulation immédiate.

La propriété d'une Part Sociale emporte de plein droit acceptation des Statuts de la Société et des décisions valablement adoptées par les associés.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou plusieurs fois, par une résolution des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation des Parts Sociales, y compris par l'annulation d'une Catégorie de Parts Sociales entière suite au rachat et à l'annulation de toutes les Parts Sociales émises dans cette catégorie. En cas de rachat et annulation d'une Catégorie de Parts Sociales entière, ce rachat et cette annulation doivent être faits dans l'ordre numérique inversé (commençant par les Parts Sociales de Catégorie 10 et en terminant par les Parts Sociales de Catégorie 1).

Le prix de rachat doit être fixé par référence à la somme de (a) la valeur nominale de chaque Part Sociale rachetée et (b) le montant calculé selon la formule suivante: division (i) du montant total de toutes les sommes distribuables, en ce compris la prime d'émission attribuable à une telle Catégorie de Parts Sociales, moins la partie du Droit au Bénéfice attribuable aux autres Catégories de Parts Sociales conformément à l'Article 28 par (ii) le nombre de Parts Sociales constituant la catégorie devant être rachetée. Le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des fonds distribuables suffisants ainsi que la valeur nominale de chaque Part Sociale rachetée sont disponibles pour permettre le paiement intégral du prix de rachat.

Art. 8. Incapacité, Décès, Suspension des droits civils, Faillite ou Insolvabilité d'un Associé. L'incapacité, le décès, la suspension des droits civils, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant un associé n'entraîne pas la mise en liquidation de la Société.

Chapitre III. Gérants, Commissaires

Art. 9. Gérants. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants qui n'ont pas besoin d'être associés (les «Gérants»).

Si deux (2) Gérants sont nommés, ils géreront conjointement la Société.

Si plus de deux (2) Gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

Les Gérants seront nommés par les associés, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Les Gérants peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés.

Les associés pourront qualifier les gérants nommés de Gérants de catégorie A (les «Gérants de Catégorie A») ou Gérants de catégorie B (les «Gérants de Catégorie B»).

Les associés ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

Art. 10. Pouvoirs des Gérants. Les Gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois aux associés relèvent de la compétence des Gérants.

Art. 11. Délégation de Pouvoirs - Représentation de la Société. Les Gérants peuvent déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux, ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou des comités de leur choix.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du Gérant unique ou par la signature conjointe de deux Gérants si plus d'un Gérant a été nommé.

Toutefois, si les associés ont qualifié les Gérants de Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par les Gérants, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 12. Réunions du Conseil de Gérance. Dans l'hypothèse où un Conseil de Gérance est formé, les règles suivantes s'appliqueront:

Le Conseil de Gérance peut nommer parmi ses membres un président (le «Président»). Il peut également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil de Gérance (le «Secrétaire»).

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée si deux (2) de ses membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera un autre membre du Conseil de Gérance comme président pro tempore par un vote à la majorité des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise, trois (3) jours calendaires au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil de Gérance, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être renoncé à cette convocation par un accord correctement consigné de chaque membre du Conseil de Gérance. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à des dates et des lieux déterminés préalablement par une résolution adoptée par le Conseil de Gérance.

Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance pourra déterminer de temps à autre.

Tout Gérant peut se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre Gérant comme son mandataire. Tout Gérant peut représenter un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des Gérants en fonction est présente ou représentée, sous réserve que dans l'hypothèse où des Gérants de Catégorie A ou des Gérants de Catégorie B ont été désignés, ce quorum ne sera atteint que si au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B sont présents ou représentés.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Un ou plusieurs Gérants peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs Gérants.

Art. 13. Résolutions des Gérants. Les résolutions des Gérants doivent être consignées par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par le Président de la réunion et par le Secrétaire (s'il y en a). Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou les extraits des résolutions écrites ou les procès-verbaux, destinés à être produits en justice ou ailleurs, pourront être signés par le Gérant unique ou par deux Gérants agissant conjointement si plus d'un Gérant a été nommé.

Art. 14. Rémunération et Dépenses. Sous réserve de l'approbation des associés, les Gérants peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

Art. 15. Conflits d'Intérêt. Si un ou plusieurs Gérants a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, ce Gérant devra en aviser les autres Gérants et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans l'hypothèse d'un Gérant unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Gérant ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs Gérants ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est gérant, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations

d'affaires, ne devra pas en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

Art. 16. Responsabilité des Gérants - Indemnisation. Les Gérants n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.

Les Gérants sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.

La Société indemniserà tout Gérant, fondé de pouvoir ou employé de la Société et, le cas échéant, leurs successeurs, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de Gérant(s), de fondé de pouvoir ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des Statuts.

Art. 17. Commissaires. Sauf lorsque, conformément aux Lois, les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises agréé, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, peuvent et devront, dans les cas prévus par la loi, être contrôlés par un ou plusieurs commissaires qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes associés.

Le(s) commissaire(s) ou réviseur(s) d'entreprises agréé(s) seront, le cas échéant, nommés par les associés qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Leur mandat peut être renouvelé. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises agréé peut seulement, par dispositions des Lois, être révoqué pour motifs graves ou d'un commun accord.

Chapitre IV. Des associés

Art. 18. Pouvoirs des Associés. Les associés exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Statuts et les Lois. Si la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs conférés par les Lois à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Art. 19. Assemblée Générale Annuelle des Associés. L'assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, aura lieu le 15 juin à 13 heures.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 20. Autres Assemblées Générales. Si la Société compte plusieurs associés, dans la limite de vingt-cinq (25) associés, les résolutions des associés peuvent être prises par écrit. Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu, signés par un ou plusieurs associés. Dès lors que les résolutions à adopter ont été envoyées par les Gérants aux associés pour approbation, les associés sont tenus, dans un dans un délai de quinze (15) jours calendaires suivant la réception du texte de la résolution proposée, d'exprimer leur vote par écrit en le retournant à la Société par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Les exigences de quorum et de majorité imposées pour l'adoption de résolutions par l'assemblée générale s'applique mutatis mutandis à l'adoption de résolution écrites.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle des associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg, et pourra se tenir à l'étranger, chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par les Gérants, le requièrent.

Art. 21. Convocation des Assemblées Générales. A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent aussi se réunir en assemblées générales, conformément aux conditions fixées par les Statuts ou les Lois, sur convocation des Gérants, subsidiairement, du commissaire (s'il y en existe), ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social émis.

La convocation envoyée aux associés indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des associés. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'associés doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Art. 22. Présence - Représentation. Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale des associés.

Un associé peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même associé.

Art. 23. Procédure. Toute assemblée générale des associés est présidée par le Président ou par une personne désignée par les Gérants, ou, faute d'une telle désignation par les Gérants, par une personne désignée par l'assemblée générale des associés.

Le Président de l'assemblée générale des associés désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des associés élit un (1) scrutateur parmi les personnes participant à l'assemblée générale des associés.

Le Président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

Art. 24. Vote. Lors de toute assemblée générale des associés autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation (ou consultation par écrit), les associés seront de nouveau convoqués (ou consultés) et les résolutions seront adoptées à la majorité simple, indépendamment du nombre de parts sociales représentées.

Lors de toute assemblée générale des associés, convoquée conformément aux Statuts ou aux Lois, en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, la majorité exigée sera d'au moins la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital.

Art. 25. Procès-Verbaux. Les procès-verbaux des assemblées générales doivent être signés par les associés présents et peuvent être signés par tous les associés ou mandataires d'associés qui en font la demande.

Les résolutions adoptées par l'associé unique seront établies par écrit et signées par l'associé unique.

Les copies ou extraits des résolutions écrites adoptées par les associés, ainsi que les procès-verbaux des assemblées générales à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Gérant unique ou par deux Gérants au moins agissant conjointement dès lors que plus d'un Gérant aura été nommé.

Chapitre V. Exercice social, Comptes annuels, Distribution des bénéfices

Art. 26. Exercice Social. L'exercice social de la Société commence le premier jour du mois de janvier et s'achève le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

Art. 27. Approbation des Comptes Annuels. A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et les Gérants dressent l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif ainsi que le compte de résultat conformément aux Lois.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont soumis aux associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social de la Société. Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne pourra être exercé que dans les quinze (15) jours calendaires qui précèdent l'assemblée générale annuelle des associés.

Art. 28. Distribution des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société («Bénéfices Nets Annuels»), il sera prélevé au moins cinq pour cent (5 %) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la «Réserve Légale»), conformément à la loi. Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la Société.

Après affectation à la Réserve Légale, les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux associés.

Lors de chaque distribution de dividendes, le montant alloué à cet effet sera distribué dans l'ordre de priorité suivant:

A. chaque Part Sociale de Catégorie 1 donne droit à un dividende cumulatif au moins égal à zéro virgule soixante-cinq pour cent (0,65 %) par an de la valeur nominale de cette part sociale, puis,

B. chaque Part Sociale de Catégorie 2 (le cas échéant) donne droit à un dividende cumulatif au moins égal à zéro virgule soixante pour cent (0,60 %) par an de la valeur nominale de cette part sociale, puis,

C. chaque Part Sociale de Catégorie 3 (le cas échéant) donne droit à un dividende cumulatif au moins égal à zéro virgule cinquante-cinq pour cent (0,55 %) par an de la valeur nominale de cette part sociale, puis,

D. chaque Part Sociale de Catégorie 4 (le cas échéant) donne droit à un dividende cumulatif au moins égal à zéro virgule cinquante pour cent (0,50 %) par an de la valeur nominale de cette part sociale, puis,

E. chaque Part Sociale de Catégorie 5 (le cas échéant) donne droit à un dividende cumulatif au moins égal à zéro virgule quarante-cinq pour cent (0,45 %) par an de la valeur nominale de cette part sociale, puis,

F. chaque Part Sociale de Catégorie 6 (le cas échéant) donne droit à un dividende cumulatif au moins égal à zéro virgule quarante pour cent (0,40 %) par an de la valeur nominale de cette part sociale, puis,

G. chaque Part Sociale de Catégorie 7 (le cas échéant) donne droit à un dividende cumulatif au moins égal à zéro virgule trente-cinq pour cent (0,35 %) par an de la valeur nominale de cette part sociale, puis,

H. chaque Part Sociale de Catégorie 8 (le cas échéant) donne droit à un dividende cumulatif au moins égal à zéro virgule trente pour cent (0,30 %) par an de la valeur nominale de cette part sociale, puis,

I. chaque Part Sociale de Catégorie 9 (le cas échéant) donne droit à un dividende cumulatif au moins égal à zéro virgule vingt-cinq pour cent (0,25 %) par an de la valeur nominale de cette part sociale, puis,

J. chaque Part Sociale de Catégorie 10 (le cas échéant) donne droit à un dividende cumulatif au moins égal à zéro virgule vingt pour cent (0,20 %) par an de la valeur nominale de cette part sociale, (ensemble le «Droit au Bénéfice»); et

tout solde du montant du dividende après allocation du Droit au Bénéfice aux Catégories de Parts Sociales concernées, sera distribué intégralement à toutes les Parts Sociales constituant la dernière Catégorie de Parts Sociales en circulation dans l'ordre numérique (commençant par la les Parts Sociales de Catégorie 10 jusqu'aux Parts Sociales de Catégorie 1 (le «Dividende Annuel Restant»). En particulier, le Dividende Annuel Restant sera alloué à la dernière Catégorie de Parts Sociales en circulation dans l'ordre numérique comme suit:

1. Premièrement, aux Parts Sociales de Catégorie A et aux Parts Sociales de Catégorie B de la dernière Catégorie de Parts Sociales en circulation dans l'ordre numérique sur une base proportionnelle jusqu'à ce que leurs détenteurs aient reçu de la Société - par le biais de distributions ou remboursements, y compris les paiements d'intérêt sur leurs Engagements - un montant global correspondant à leurs Engagements, (les «Engagements d'Investissements»);

2. Deuxièmement, pour autant que les Engagements d'Investissements aient été entièrement alloués, aux Parts Sociales de Catégorie A et aux Parts Sociales de Catégorie B de la dernière Catégorie de Parts Sociales en circulation dans l'ordre numérique sur une base proportionnelle jusqu'à ce que leurs détenteurs aient reçu de la Société - par le biais de distributions ou remboursements y compris les paiements d'intérêt sur leurs Engagements - un montant global correspondant à un TRI de neuf pour cent (9%) de leurs Engagements (le «Premier Pallier»);

3. Troisièmement, pour autant que les Engagements d'Investissements et le Premier Pallier aient été entièrement alloués, à hauteur de quatre-vingt-cinq pour cent (85%) aux Parts Sociales de Catégorie A de la dernière Catégorie de Parts Sociales en circulation dans l'ordre numérique et à hauteur de quinze pour cent (15%) aux Parts Sociales de Catégorie B de la dernière Catégorie de Parts Sociales en circulation dans l'ordre numérique jusqu'à ce que les détenteurs des Parts Sociales A de la dernière Catégorie de Parts Sociales en circulation dans l'ordre numérique aient reçu de la Société - par le biais de distributions ou remboursements, y compris, les paiements d'intérêt sur leurs Engagements - un montant global correspondant à un TRI de dix-huit pour cent (18%) de leurs Engagements (le «Second Pallier»). Afin d'éviter toute confusion, le Premier Pallier sera pris en compte lors du calcul du Second Pallier.

4. Quatrièmement, pour autant que les Engagements d'Investissements, le Premier Pallier et le Second Pallier aient été entièrement alloués, à hauteur de quatre-vingt pour cent (80%) aux Parts Sociales de Catégorie A de la dernière Catégorie de Parts Sociales en circulation dans l'ordre numérique et à hauteur de vingt pour cent (20%) aux Parts Sociales de Catégorie B de la dernière Catégorie de Parts Sociales en circulation dans l'ordre numérique.

Pour les besoins de l'article 28, il y a lieu de tenir compte des dispositions suivantes lors de l'allocation du Dividende Annuel Restant entre les détenteurs de la dernière Catégorie de Parts Sociales en circulation dans l'ordre numérique:

I. Dans l'éventualité où la Société ou l'une de ses filiales, directe ou indirecte, aurait versé à l'associé majoritaire de la Société des honoraires annuels (les «Honoraires Annuels») pour des services rendus au cours de l'exercice financier pendant lequel les Bénéfices Nets Annuels ont été réalisés alors que la Société n'a pas subi de pertes au cours des exercices précédents, les Honoraires Annuels seront ajoutés au Dividende Annuel Restant (le «Dividende Annuel Restant Global») pour les besoins de l'allocation du Dividende Annuel Restant entre les détenteurs de la dernière Catégorie de Parts Sociales en circulation dans l'ordre numérique. Les détenteurs de la dernière Catégorie de Parts Sociales en circulation dans l'ordre numérique n'ayant pas perçu d'Honoraires Annuels recevront - du Dividende Annuel Restant - un montant égal à leur portion du Dividende Annuel Restant Global calculé conformément aux dispositions de l'article 28. Les détenteurs de la dernière Catégorie de Parts Sociales en circulation dans l'ordre numérique ayant perçu les Honoraires Annuels recevront - du Dividende Annuel Restant - un montant égal à leur portion du Dividende Annuel Restant Global calculé conformément aux dispositions de l'article 28 moins les Honoraires Annuels.

II. Dans l'éventualité où la Société ou l'une de ses filiales, directe ou indirecte, aurait versé à l'associé majoritaire de la Société (a) des honoraires annuels (les «Honoraires Annuels 2») pour des services rendus au cours de l'exercice financier pendant lequel les Bénéfices Nets Annuels ont été réalisés et (b) un ou plusieurs honoraires annuels («Honoraires Annuels Précédents» ensemble avec les Honoraires Annuels 2 les «Honoraires Cumulés») pour des services rendus lors des exercices financiers précédents («Exercices Précédents») pendant lesquels la Société a subi des pertes, les Honoraires Cumulés seront ajoutés au montant du Dividende Annuel Restant Global (le «Dividende Annuel Restant Global 2») pour les besoins de l'allocation du Dividende Annuel Restant entre les détenteurs de la dernière Catégorie de Parts Sociales en circulation dans l'ordre numérique. Les détenteurs de la dernière Catégorie de Parts Sociales en circulation dans l'ordre numérique n'ayant pas perçu d'Honoraires Cumulés, recevront - du Dividende Annuel Restant - un montant égal à leur portion du Dividende Annuel Restant Global 2 calculé conformément aux dispositions de l'article 28. Les détenteurs de la dernière Catégorie de Parts Sociales en circulation dans l'ordre numérique ayant perçu les Honoraires Annuels 2, recevront - du Dividende Annuel Restant - un montant égal à leur portion du Dividende Annuel Restant Global 2 calculé conformément aux dispositions de l'article 28 moins les Honoraires Cumulés.

Afin d'éviter toute confusion, les Honoraires Annuels / Honoraires Cumulés seront considérés comme (i) réduisant le montant des Engagements d'Investissement des détenteurs de la dernière Catégorie de Parts Sociales en circulation dans l'ordre numérique auxquels ils ont été payés, (ii) seront pris en compte par les détenteurs de la dernière Catégorie de Parts Sociales en circulation dans l'ordre numérique afin de déterminer si le Premier Pallier et/ou le Second Pallier est atteint et (iii) ne doivent pas être comptabilisés deux fois lors du calcul de l'allocation des Dividendes Annuels Restants.

«Engagements» signifie le montant total des engagements apportés, de temps en temps, par les associés à la Société en capitaux (en ce compris toute prime ou réserve) ou en dette (que cela soit par une souscription de titres, l'accord de prêts ou autrement).

«TRI» signifie le taux de rendement interne et doit être calculé comme le taux d'actualisation annuel qui lorsqu'il est appliqué à des flux de trésorerie sur une base quotidienne produit une valeur actuelle nette agrégée des flux de trésorerie à la date du premier de ces flux de trésorerie égal à zéro.

Sous réserve des conditions (s'il y en a) fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, les Gérants peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux associés. Les Gérants détermineront le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 29. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision prise par la moitié des associés possédant les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par les Gérants ou toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale) nommée par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

En cas de liquidation, tous les actifs et liquidités de la Société seront versés dans l'ordre de priorité suivant:

(i) en premier lieu, aux créanciers (soit au moyen de paiements soit au moyen de provisions raisonnablement déterminées en vue de tels paiements) pour toutes les dettes et passifs de la Société;

(ii) en deuxième lieu, aux associés pour le remboursement de la valeur nominale de leurs Parts Sociales dans la Société;

(iii) en troisième lieu, aux détenteurs de toutes les Catégories de Parts Sociales suivant les règles de priorité et les proportions nécessaires afin d'aboutir sur une base globale au même résultat économique que les règles de distribution prévues pour les distributions de dividendes.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 30. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.»

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à sept mille cinq cents (EUR 7.500.-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des parties comparantes ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparantes, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: K. Böhm, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 23 février 2016. GAC/2016/1356. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 26 février 2016.

Référence de publication: 2016072928/1151.

(160036747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2016.

Enovos Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4327 Escg-sur-Alzette, 2, Domaine du Schlassgaard.

R.C.S. Luxembourg B 44.683.

In the year two thousand and sixteen, on the ninth day of the month of March.

Before Maître Joëlle BADEN, notary residing in Luxembourg.

There was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of “Enovos Luxembourg S.A.”, a public company limited by shares (société anonyme) duly incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, Domaine du Schlassgoard, L-4327 Esch-sur-Alzette, and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés under number B 44.683 (the “Company”).

The Company was incorporated pursuant to a deed of Maître Frank Baden, then notary residing in Luxembourg, dated 2 August 1993, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 483 dated 16 October 1993. The articles of incorporation were amended for the last time pursuant to a notarial deed dated 1 July 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2819 dated 9 October 2014.

The general meeting of the shareholders (the “Meeting”) is opened with Mr. Jean-Paul WAGNER, residing professionally in Esch-sur-Alzette in the chair (the “Chairman”),

who appointed Mrs. Catherine SCHMIDT, residing professionally in Esch-sur-Alzette as secretary (the “Secretary”) and scrutineer (the “Scrutineer”).

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. - That the meeting is held with the following:

Agenda

1. Amendment of paragraph 16.1 of the articles of incorporation (the “Articles”) of the Company to henceforth read as follows:

“ **16.1.** The board of directors is composed of sixteen (16) members, including two (2) members representing the employees and the Company's subsidiaries.”

2. Amendment of paragraph 20.4 of the Articles of the Company to henceforth read as follows:

“ **20.4.** Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing any other director as his/her/its proxy in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. Any director may represent one or several of his/her colleagues.”

3. Acceptance of the resignations of directors and appointment of new directors.

4. Miscellaneous.

II. - That the present or represented shareholders, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the present shareholders, the proxyholders of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders will also remain attached to the present deed after having been initialled *ne varietur* by the persons appearing.

III. - That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and the shareholders declaring that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. - That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to amend paragraph 16.1 of article 16 of the Articles of the Company, which shall henceforth read as follows:

“ **16.1.** The board of directors is composed of sixteen (16) members, including two (2) members representing the employees and the Company's subsidiaries.”

Second resolution

The Meeting resolves to amend paragraph 20.4 of article 20 of the Articles of the Company, which shall henceforth read as follows:

“ **20.4.** Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing any other director as his/her/its proxy in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. Any director may represent one or several of his/her colleagues.”

Third resolution

The Meeting resolves to accept the resignations of Dr. Peter FRANKENBERG and Dr. Werner ROOS as directors of the Company with effect as at 7 March 2016 and Mr. Marc REDING as director of the Company with effect as at 9 March 2016.

The Meeting resolves to appoint the following persons as directors of the Company with effect as at 9 March 2016 for a period ending on the date of the annual general meeting to be held in 2020:

(a) Mrs. Danielle CASTAGNA, born in Luxembourg on 27 November 1976, with professional address at 9 boulevard F.D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg;

(b) Mr. Nicolas PUNDEL, born in Bettembourg, on 15 February 1966, with professional address at 3, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg;

(c) Mrs. Françoise THOMA, born in Luxembourg, on 25 August 1969, with professional address at 1, place de Metz, L-2954 Luxembourg; and

(d) Mr. Guy ROSSELJONG, born in Dudelange on 9 May 1957, with professional address at 1, place de Metz, L-2954 Luxembourg.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at approximately one thousand two hundred Euro (EUR 1,200.-).

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the board of the Meeting, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date stated at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing parties, the board of the meeting signed together with the notary this deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le neuf mars,

Par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussignée;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société «Enovos Luxembourg S.A.», une société anonyme constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 2, Domaine du Schlassgoard, L-4327 Esch-sur-Alzette, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 44.683 (la «Société»).

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, alors notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 2 août 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations le 16 octobre 1993, sous le numéro 483. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte notarié en date du 1 juillet 2014, publié au Mémorial C des Sociétés et Associations, le 9 octobre 2014 sous le numéro 2819.

L'assemblée générale des actionnaires (l'«Assemblée») a été ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Paul WAGNER, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette (le «Président»),

qui désigne Madame Catherine SCHMIDT, demeurant professionnellement à Luxembourg, comme secrétaire (le «Secrétaire») et scrutateur (le «Scrutateur») de la réunion.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Modification de l'article 16 (paragraphe 16.1) des statuts (les «Statuts») de la Société pour lui donner la teneur suivante.

« 16.1. Le conseil d'administration est composé de seize (16) membres, y compris deux (2) membres représentant les employés et les filiales de la Société.»

2. Modification de l'article 20 (paragraphe 20.4) des Statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante.

« 20.4. Tout administrateur peut se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant sous forme écrite par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication tout autre administrateur comme son mandataire, une copie étant suffisante pour le prouver. Tout administrateur pourra représenter un ou plusieurs de ses collègues.»

3. Acceptation de la démission d'administrateurs de la Société et nomination de nouveaux administrateurs de la Société.

4. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de modifier le paragraphe 16.1 de l'article 16 des Statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **16.1.** Le conseil d'administration est composé de seize (16) membres, y compris deux (2) membres représentant les employés et les filiales de la Société.»

Seconde résolution

L'Assemblée décide de modifier le paragraphe 20.4 de l'article 20 des Statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **20.4.** Tout administrateur peut se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant sous forme écrite par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication tout autre administrateur comme son mandataire, une copie étant suffisante pour le prouver. Tout administrateur pourra représenter un ou plusieurs de ses collègues.»

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'accepter la démission de Dr. Peter FRANKENBERG et Dr. Werner ROOS comme administrateurs de la Société avec effet au 7 mars 2016 et d'accepter la démission de Monsieur Marc REDING comme administrateur de la Société avec effet au 9 mars 2016.

L'Assemblée décide de nommer les personnes suivantes comme administrateurs de la Société avec effet au 9 mars 2016 pour une période se terminant à la date de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2020:

(a) Madame Danielle CASTAGNA, née à Luxembourg, le 27 novembre 1976, résidant professionnellement au 9, boulevard F.D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg;

(b) Monsieur Nicolas PUNDEL, né à Bettembourg, le 15 février 1966, résidant professionnellement au 3, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg;

(c) Madame Françoise THOMA, née à Luxembourg, le 25 août 1969, résidant professionnellement au 1, place de Metz, L-2954 Luxembourg; et

(d) Monsieur Guy ROSSELJONG, né à Dudelange, le 9 mai 1957, résidant professionnellement au 1, place de Metz, L-2954 Luxembourg.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de cet acte, s'élève à environ mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de l'Assemblée le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J.-P. WAGNER, C. SCHMIDT et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C. 1, le 10 mars 2016 1LAC / 2016 / 7954. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 15 mars 2016.

Référence de publication: 2016080064/164.

(160045784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2016.

Immobilière Schmit et Schmit S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8079 Bertrange, 117A, rue de Leudelange.

R.C.S. Luxembourg B 28.185.

Stepman Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8079 Bertrange, 117, rue de Leudelange.

R.C.S. Luxembourg B 129.816.

—
PROJET DE FUSION

L'an deux mille seize, le vingt mai.

Par devant Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché du Luxembourg, sous-signé.

ONT COMPARU:

1. la société à responsabilité limitée Immobilière Schmit et Schmit S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-8079 Bertrange, 117A, rue de Leudelange, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 28.185, constituée suivant acte reçu par Maître Tom METZLER, alors notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 8 juin 1988, publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations n° 218 du 12 août 1988 et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 décembre 2015, publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations n° 218 du 28 janvier 2016 (La «Société Absorbante») ici valablement représentée par un de ses gérants en fonction avec pouvoir de signature individuelle, Monsieur Stephan SCHMIT, demeurant professionnellement à Bertrange;

2. la société à responsabilité limitée STEPMAN INVEST S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-8079 Bertrange, 117, rue de Leudelange, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129.816, constituée suivant un acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 9 juillet 2007, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 129.816, publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations n° 1830 du 29 août 2007 et dont les statuts n'ont pas encore été modifiés depuis sa constitution (La «Société Absorbée»), ici valablement représentée par son gérant unique Monsieur Stephan SCHMIT, demeurant professionnellement à Bertrange.

a) Lesquelles sociétés (Les «Sociétés Fusionnantes»), représentées comme indiqué, ont requis le notaire instrumentant d'acter authentiquement les termes et conditions du Projet De Fusion intervenu entre elles, et ce ainsi qu'il suit:

1. Sociétés fusionnantes.

- La société Immobilière Schmit et Schmit S.à r.l., Société Absorbante, ayant son siège social à L-8079 Bertrange, 117A, rue de Leudelange, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 28.185, au capital social de EUR 31.000,- (trente et un mille euros), détient l'intégralité (100%) des parts sociales, représentant la totalité du capital social et donnant droit de vote, de la société:

- STEPMAN INVEST S.à r.l., Société Absorbée, ayant son siège social à L-8079 Bertrange, 117, rue de Leudelange, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129.816, au capital social de EUR 12.500,- (douze-mille cinq-cents euros).

Aucun autre titre donnant droit de vote ou donnant des droits spéciaux n'a été émis par les sociétés pré mentionnées.

2. Objet du présent projet. La Société Absorbante entend fusionner conformément aux dispositions des articles 264, 278 et 279 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et les textes subséquents avec STEPMAN INVEST S.à r.l. par absorption de cette dernière. Les valeurs comptables de référence des sociétés fusionnantes sont celles établies au 31 mars 2016.

3. Date d'effet. La date à partir de laquelle les opérations de la Société Absorbée sont considérées du point de vue comptable comme accomplies pour compte de la Société Absorbante est fixée au 30 juin 2016, sous réserve des droits des tiers.

4. Rémunération des dirigeants. Aucun avantage particulier n'est attribué aux gérants des sociétés qui fusionnent.

5. Publication au RCSL. La fusion prendra effet entre les parties un mois après la publication du présent projet de fusion simplifiée au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations, conformément aux dispositions de l'article 9 de la loi sur les sociétés commerciales.

6. Droits des associés de la société absorbante. Les associés de la Société Absorbante ont le droit, pendant un mois à compter de la publication au Mémorial C du présent projet de fusion, de prendre connaissance au siège de la Société Absorbante, des documents indiqués à l'article 267 (1) a) b) et c) de la loi sur les sociétés commerciales et qu'ils peuvent en obtenir une copie intégrale sans frais et sur simple demande.

7. Droit de convocation d'une assemblée générale. Un ou plusieurs associés de la Société Absorbante, disposant d'au moins 5% (cinq pour cent) des parts sociales du capital souscrit, ont le droit de requérir, pendant le même délai, la convocation d'une assemblée appelée à se prononcer sur l'approbation de la fusion.

8. Effets de la fusion. A défaut de convocation d'une assemblée ou du rejet du projet de fusion par celle-ci, la fusion deviendra définitive comme indiqué ci-avant au point 5) et entraînera de plein droit les effets prévus à l'article 274 de la loi sur les sociétés commerciales et notamment sous son point 1) a).

9. Obligations légales et fiscales. Les sociétés fusionnantes se conformeront à toutes dispositions légales en vigueur en ce qui concerne les déclarations à faire pour le paiement de toutes impositions éventuelles ou taxes résultant de la réalisation définitive des apports faits au titre de la fusion, comme indiqué ci-après.

10. Quitus. Décharge pleine et entière est accordée aux mandataires de la Société Absorbée.

11. Conservation des documents de la société absorbée. Les documents sociaux de la Société Absorbée seront conservés pendant le délai légal au siège pré indiqué de la Société Absorbante.

12. Formalités. La Société Absorbante:

- effectuera toutes les formalités légales de publicité relatives aux apports effectués au titre de la présente fusion;
- fera son affaire personnelle des déclarations et formalités nécessaires auprès de toutes administrations qu'il conviendra pour faire mettre à son nom les éléments d'actif apportés;
- effectuera toutes formalités en vue de rendre opposable aux tiers la transmission des biens et droits à elle apportés.

13. Remise de titres. Lors de la réalisation définitive de la fusion, la Société Absorbée remettra à la Société Absorbante les originaux de tous ses actes constitutifs et modificatifs ainsi que les livres de comptabilité et autres documents comptables, les titres de propriété ou actes justificatifs de propriété de tous les éléments d'actif, les justificatifs des opérations réalisées, les valeurs mobilières ainsi que tous contrats (prêts, de travail, de fiducie...), archives, pièces et autres documents quelconques relatifs aux éléments et droits apportés.

14. Frais et droits. Tous frais, droits et honoraires dus au titre de la fusion seront supportés par la Société Absorbante.

À l'égard du notaire instrumentant, tous les dirigeants et donneurs d'ordre sont tenus solidairement quant au paiement de tous frais et honoraires résultant du présent acte, ce qui est expressément reconnu par ces derniers.

La Société Absorbante acquittera, le cas échéant, les impôts dus par la Société Absorbée sur le capital et les bénéfices au titre des exercices non encore imposés définitivement.

Déclaration:

Le notaire soussigné déclare attester la légalité du présent projet de fusion, conformément aux dispositions de l'article 271 (2) de la loi sur les sociétés commerciales.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, et leur représentant, tous connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants et leurs représentants ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Schmit, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 23 mai 2016. Relation: EAC/2016/11901. Reçu douze euros 12,00 €

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 23 mai 2016.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2016113625/97.

(160087100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2016.

Grande Parfumerie du Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 63, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 81.669.

Beautylux, Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 63, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 117.778.

L'an deux mille seize, le treize mai.

Par-devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) GRANDE PARFUMERIE DU LUXEMBOURG, en abrégé GPL, une société anonyme ayant son siège social à L-1611 Luxembourg, 63, avenue de la Gare, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 81.669, constituée par acte reçu par Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 avril 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1000 du 13 novembre 2001, dont les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'un acte reçu par le même notaire en date du 2 juin 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1513 du 5 août 2009,

avec un capital social actuel de deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000,-), représenté par deux cent cinquante (250) actions de mille euros (EUR 1.000,-) chacune et entièrement libérées, dont cent vingt-cinq (125) de catégorie A et cent vingt-cinq (125) de catégorie B, toutes entièrement souscrites et libérées,

ici représentée par Monsieur Jean-Michel Hamelle, demeurant professionnellement au 20, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, agissant en qualité de mandataire au nom et pour compte du Conseil d'Administration de la société GPL, Grande Parfumerie du Luxembourg, en vertu d'un pouvoir qui lui a été conféré par une résolution prise par le Conseil d'Administration le 2 mai 2016 (la "Résolution 5"),

dénommée ci-après «la société absorbante», d'une part,

2) BEAUTYLUX, une société anonyme ayant son siège social à L-1611 Luxembourg, 63, avenue de la Gare, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117.778, constituée par acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg en date du 28 juin 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1717 du 14 septembre 2006, non modifiée depuis,

avec un capital social un capital social actuel de soixante-cinq mille euros (EUR 65.000,-) représenté par six cent cinquante (650) actions sans désignation de valeur nominale, soit trois cent vingt-cinq (325) actions de catégorie A et trois cent vingt-cinq (325) actions de catégorie B, toutes entièrement souscrites et libérées,

ici représentée par Monsieur Jean-Michel Hamelle, demeurant professionnellement 20, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, agissant en qualité de mandataire au nom et pour compte du Conseil d'Administration de la société Beautylux, en vertu d'un pouvoir qui lui a été conféré par une résolution prise par le Conseil d'Administration le 2 mai 2016 (la "Résolution 5");

dénommée ci-après «la société absorbée», d'autre part,

ces deux sociétés, soumises à la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée,

Lesquels comparants, ès-qualité qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant d'acter le projet de fusion qui suit:

PROJET DE FUSION

1. La société anonyme de droit luxembourgeois dénommée GPL, Grande Parfumerie du Luxembourg, détient l'intégralité (100%) des actions représentant la totalité du capital social de la société anonyme de droit luxembourgeois Beautylux et donnant droit de vote de la société anonyme de droit luxembourgeois Beautylux.

aucun autre titre donnant droit de vote ou donnant des droits spéciaux n'a été émis par les sociétés prémentionnées (encore appelées sociétés fusionnantes).

1) La société anonyme «GPL, Grande Parfumerie du Luxembourg» (encore appelée la société absorbante) entend fusionner conformément aux dispositions de l'article 278 et 279 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et les textes subséquentes, avec la société anonyme «Beautylux» (encore appelée la société absorbée) par absorption de cette dernière.

2) La date à partir de laquelle les opérations de la société absorbée sont considérées du point de vue comptable comme accomplies pour compte de la société absorbante est fixée au 1^{er} janvier 2016.

3) Aucun avantage particulier n'est attribué aux administrateurs, commissaires ou réviseurs des sociétés qui fusionnent.

4) La fusion prendra effet entre parties un mois après la publication du projet de fusion au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, conformément aux dispositions de l'article 9 de la loi sur les sociétés commerciales.

5) Les actionnaires de la société absorbante ont le droit, pendant un mois à compter de la publication au Mémorial C du projet de fusion, de prendre connaissance, au siège, des documents indiqués à l'article 267 (1) a) b) et c) de la loi sur les sociétés commerciales et ils peuvent en obtenir une copie intégrale sans frais et sur simple demande.

6) Un ou plusieurs actionnaires de la société absorbante, disposant d'au moins 5% (cinq pour-cent) des actions du capital souscrit, ont le droit de requérir, pendant le même délai, la convocation d'une assemblée appelée à se prononcer sur l'approbation de la fusion, laquelle assemblée doit alors être tenue dans le mois de la réquisition.

7) A défaut de la réquisition d'une assemblée ou du rejet du projet de fusion par celle-ci, la fusion deviendra définitive, comme indiqué ci-avant au point 4) et entraînera de plein droit les effets prévus à l'article 274 de la loi sur les sociétés commerciales et notamment sous son littera a).

8) Les sociétés fusionnantes se conformeront à toutes les dispositions légales en vigueur en ce qui concerne les déclarations à faire pour le paiement de toutes impositions éventuelles ou taxes résultant de la réalisation définitive des apports faits au titre de la fusion, comme indiqué ci-après.

9) La présente opération est réalisée en parfaite neutralité fiscale.

10) Décharge pleine et entière est accordée aux organes de la société absorbée.

11) Les documents sociaux de la société absorbée seront conservés pendant le délai légal au siège de la société absorbante.

Formalités

La société absorbante:

- effectuera toutes les formalités légales de publicité relatives aux apports effectués au titre de la fusion,
- fera son affaire personnelle des déclarations et formalités nécessaires auprès de toutes administrations qu'il conviendra pour faire mettre à son nom les éléments d'actif apportés,
- effectuera toutes formalités en vue de rendre opposable aux tiers la transmission des biens et droits à elle apportés.

Remise de titres

Lors de la réalisation définitive de la fusion, la société absorbée remettra à la société absorbante les originaux de tous ses actes constitutifs et modificatifs ainsi que les livres de comptabilité et autres documents comptables, les titres de propriété ou actes justificatifs de propriété de tous les éléments d'actif, les justificatifs des opérations réalisées, les valeurs mobilières ainsi que tous contrats (prêts, de travail, de fiducie ...), archives, pièces et autres documents quelconques relatifs aux éléments et droits apportés.

Frais et droits

Tous frais, droits et honoraires dus au titre de la fusion seront supportés par la société absorbante.

La société absorbante acquittera, le cas échéant, les impôts dus par la société absorbée sur le capital et les bénéfices au titre des exercices non encore imposés définitivement.

Élection de domicile

Pour l'exécution des présentes et des actes ou procès-verbaux qui en seront la suite ou la conséquence ainsi que pour toutes justifications et notifications, il est fait élection de domicile au siège social de la société absorbante.

Pouvoirs

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original ou d'une copie des présentes pour effectuer toutes formalités et faire toutes déclarations, significations, dépôts, publications et autres.

Le notaire soussigné déclare attester conformément aux dispositions de l'article 271 (2) de la loi sur les sociétés commerciales la légalité du présent projet de fusion établi en application de l'art. 278 de la loi sur les sociétés.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite aux comparants et interprétation leur donnée en une langue d'eux connue, les comparants, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms états et demeures, ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: HAMELLE, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 19 mai 2016. Relation: 1LAC/2016/16097. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives

Luxembourg, le 24 mai 2016.

Référence de publication: 2016114441/103.

(160087933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2016.

Brazil Real Estate Opportunities Fund III, S.C.S., Société en Commandite simple.

Siège social: L-1736 Munsbach, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 206.124.

Extract of the Limited Partnership Agreement

1. Name of the company. BRAZIL REAL ESTATE OPPORTUNITIES FUND III, S.C.S.

2. Legal form. Société en commandite simple

3. Unlimited liable partner. Brazil Real Estate Partners III GP S.à r.l., incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with a corporate capital of EUR 12.573,-, having its registered office at 5, Heienhaff, L-1736 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg register of trade and companies (registre de commerce et des sociétés), under RCS number B 204.459 (the "General Partner").

4. Corporate object. The purpose of the Partnership is to invest in Real Estate and other assets permitted under this Agreement. The Partnership may invest in Real Estate either directly or indirectly through one or more direct or indirect subsidiary corporations, joint ventures, partnerships, limited liability companies or other vehicles to the extent that each such vehicle qualifies itself as a Real Estate Company (as defined in the Limited Partnership Agreement) (a "Subsidiary").

5. Registered office. 5, Heienhaff, L-1736 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg.

6. Management / Representation. The management of the Partnership shall be vested exclusively in the General Partner, and the General Partner shall have full control over the business and affairs of the Partnership. The General Partner shall have the power on behalf and in the name of the Partnership to carry out any and all of the objectives and purposes of the Partnership and to perform all acts and enter into and perform all contracts and other undertakings which the General Partner deems necessary or advisable or incidental thereto without any limitation except as may be provided by Luxembourg Law or the express terms of this Agreement, in particular subject to as required by the AIFM Law as set out in Section 5.1 of the Limited Partnership Agreement, including the power to (i) acquire, make decisions with respect to, and dispose of any direct or indirect asset, (ii) incur indebtedness or guarantees, grant security interests (which may allow for cross-collateralization among the assets) or provide similar undertakings, (iii) enter into any contracts or execute any documents, which may include contracts with persons affiliated with the General Partner, the AIFM and Manager or any Carried Interest Limited Partner, (iv) open and close bank accounts, and draw checks or other orders for the payment of money, and (v) act as Tax Matters Partner and make all tax elections on behalf of the Partnership.

The Partnership will be bound towards third parties by the sole signature of the General Partner represented by the joint signature of any two Managers together, or by the individual signatures of any person to whom such authority has been delegated by the Board.

7. Date of establishment / Duration. The Company was established on 12 May 2016.

Subject to Section 9.3 of the Limited Partnership Agreement, the Partnership shall be terminated on the eighth anniversary of the Final Closing Date provided that the term of the Partnership may be extended beyond the eighth anniversary of the Final Closing Date (i) by the General Partner for up to two additional one-year periods to allow for an orderly liquidation of the Partnership's Investments, and (ii) may be further extended an additional year upon request of the General Partner and with Investor Approval (as defined in the Limited Partnership Agreement).

Übersetzung des vorangehenden Textes:

Auszug aus dem Gesellschaftsvertrag der Gesellschaft (die "Gesellschaft")

1. Name der gesellschaft. BRAZIL REAL ESTATE OPPORTUNITIES FUND III, S.C.S.

2. Rechtsform. Kommanditgesellschaft (Société en commandite simple).

3. Unbeschränkt haftender Gesellschafter. Brazil Real Estate Partners III GP S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) gegründet und bestehend unter Luxemburger Recht, mit einem Gesellschaftskapital von EUR 12.573,- mit eingetragenem Sitz in 5, Heienhaff, L-1736 Munsbach, Großherzogtum Luxemburg, Luxemburg, und eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter Nummer B 204.459 (der "Komplementär").

4. Gesellschaftszweck. Der Zweck der Gesellschaft ist die Anlage seiner Mittel in Immobilien und anderer zulässige Vermögenswerte unter dem Gesellschaftsvertrag. Die Gesellschaft kann direkt oder indirekt, durch eine oder mehrere direkte oder indirekte Tochtergesellschaften, Joint Ventures, Kapitalgesellschaften oder andere Gesellschaftsformen, solange jede dieser Gesellschaften als eine Immobiliengesellschaft (wie im Gesellschaftsvertrag definiert) qualifiziert (eine "Tochtergesellschaft").

5. Eingetragener Sitz. 5, Heienhaff, L-1736 Munsbach, Großherzogtum Luxemburg.

6. Geschäftsführung / Vertretungsbefugnisse. Die Geschäftsführung der Gesellschaft wird exklusiv durch den Komplementär wahrgenommen und der Komplementär übt die volle Kontrolle über die Geschäfte und Angelegenheiten der Gesellschaft aus. Der Komplementär hat die umfassendste Befugnis im Auftrag und im Namen der Gesellschaft alle Ziele und Zwecke der Gesellschaft wahrzunehmen und jegliche Handlungen durchzuführen sowie in jegliche Verträge und andere Verpflichtungen einzutreten und zu erfüllen, welche der Komplementär als notwendig, ratsam oder verbunden diesbezüglich ansieht, ohne jegliche Beschränkungen, mit Ausnahme soweit dies durch Luxemburger Recht oder den spezifischen Bestimmungen dieses Vertrags notwendig ist und im Besonderen soweit dies durch das AIFM-Gesetz, wie in Abschnitt 5.1 des Gesellschaftsvertrag dargestellt, notwendig ist.

Die Kompetenz des Komplementärs umfasst unter anderem (i) den Erwerb, die Entscheidungsfindung bezüglich und die Veräußerung jeglicher direkter und indirekter Vermögenswerte, (ii) die Aufnahme von Schuldverpflichtungen oder Garantien, die Gewähr von Sicherheitsansprüchen (welche auch eine "Crosscollateralization" zwischen den Vermögenswerten erlauben können) oder ähnlicher Verpflichtungen, (iii) der Abschluss jeglicher Verträge und die Unterzeichnung jeglicher Dokumente, welche auch Verträge mit Gesellschaften einschließen können, welche verbundene Personen des Komplementärs, des AIFM, der Geschäftsführer oder des Carried Interest Limited Partner sind, (iv) Kontoeröffnungen und Kontoschließungen sowie die Ziehung von Schecks und andere Zahlungsaufträge, sowie (v) die Funktion als "Tax Matters Partner" und die Durchführung der entsprechenden Steuerentscheidungen für die Gesellschaft.

Die Gesellschaft wird gegenüber Dritten durch die alleinige Unterschrift des Komplementärs gebunden, vertreten durch zwei seiner Geschäftsführer oder durch die individuelle Vertretung einer Person, an welche eine solche Vertretungsmacht durch den Geschäftsführerrat des Komplementärs übertragen wurde.

7. Gründungsdatum / Laufzeit. Die Gesellschaft wurde am 12. Mai 2016 gegründet.

Vorbehaltlich des Abschnitts 9.3 des Gesellschaftsvertrags wird die Gesellschaft am achten Jahrestag des Final Closing Date beendet. Die Dauer der Gesellschaft kann über den achten Jahrestag des Final Closing Date unter den folgenden Voraussetzungen verlängert werden: (i) durch den Komplementär für zwei zusätzliche Phasen von jeweils einem Jahr um die ordnungsgemäße Liquidation der Investitionen der Gesellschaft sicherzustellen und (ii) um eine zusätzliche Phase von einem Jahr auf Anfrage des Komplementärs und der Zustimmung der Investoren (wie im Gesellschaftsvertrag definiert).

Référence de publication: 2016110760/80.

(160083710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2016.

Soundinvest, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1924 Luxembourg, 7, rue Emile Lavandier.

R.C.S. Luxembourg B 172.557.

L'an deux mille seize, le neuf mai;

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

A COMPARU:

Monsieur François HENNESSY, né le 11 juillet 1961 à Cognac (France), demeurant professionnellement au 11, rue Boudreau, F-75009 Paris,

ici représenté par Maître Juliette MAYER, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

- Que la société à responsabilité limitée "SOUNDINVEST", (la "Société"), établie et ayant son siège social à 7, rue Emile Lavandier, L-1924 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 172557, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 23 octobre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2945 du 5 décembre 2012; (ci-après désignée la «Société»).

- Que le comparant est le seul associé actuel (l'«Associé Unique») de la Société et qu'il a pris, par sa mandataire, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de transférer le siège statutaire, le principal établissement, l'administration centrale et la direction effective de la Société du Grand-Duché du Luxembourg vers la France et de transformer la forme de la Société en l'une des formes de sociétés autorisées en droit français. Le siège social de la Société sera situé au 4, rue de l'Isly, F-75008 Paris.

En conséquence de ce transfert et de cette transformation, la Société adoptera la nationalité française et sera soumise à la législation française.

Le changement de la nationalité, le transfert du siège statutaire, du principal établissement, de l'administration centrale et de la direction effective de la Société, et la transformation en l'une des formes de sociétés de droit français seront réalisés sans interruption de la personnalité morale de la Société, le tout sous la condition suspensive de l'enregistrement des statuts de la Société en sa nouvelle forme, conformément au droit français, au registre de commerce et des Sociétés de Paris.

L'Associé Unique décide que le transfert du siège statutaire, du principal établissement, de l'administration centrale et de la direction effective de la Société, et la transformation de la Société en une société de droit français prendra effet à la dernière des dates à intervenir de (i) la date du présent acte notarié; et (ii) la date de l'enregistrement auprès du registre de commerce et des Sociétés de Paris des statuts de la Société en sa nouvelle forme.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier les statuts de la Société afin de les mettre en conformité avec la législation française. Le projet des statuts ainsi modifiés restera annexé, en langue française, au présent acte.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de confirmer que la Société demeurera, lors du transfert, du changement de nationalité, et de la transformation en sa nouvelle forme de société de droit français, propriétaire de l'ensemble de ses actifs et passifs, sans limitation ni discontinuité. La Société continuera dès lors d'être propriétaire de tous ses actifs et passifs nés avant le transfert et le changement de nationalité.

Quatrième résolution

Après la présentation des comptes de la Société clos au 30 avril 2016, préparés en vertu des règles et principes comptables luxembourgeois, l'Associé Unique décide d'approuver ces comptes intérimaires. Ces comptes, après avoir été signés «ne

varietur» par la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Cinquième résolution

L'Associé Unique acte les démissions des deux gérants de la Société avec effet à compter de la date des présentes résolutions et décide de leur accorder pleine et entière décharge pour l'exécution de leurs mandats respectifs.

Sixième résolution

L'Associé Unique décide de nommer Monsieur François HENNESSY, en qualité de Président de la Société en sa nouvelle forme de droit français.

Septième résolution

L'Associé Unique décide de mandater la société d'avocats MAYER, Avocats à la Cour, société d'avocats à responsabilité limitée avec siège social au 4, rue des Girondins, L-1626 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 171043 aux fins de réaliser au Grand-Duché de Luxembourg, tous les actes et formalités en relation avec la réalisation du transfert, du Grand-Duché du Luxembourg vers la France, du siège statutaire, du principal établissement, de l'administration centrale et de la direction effective de la Société, et de la transformation de la Société en une nouvelle forme de société de droit français, et notamment la radiation de la Société du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Huitième résolution

L'Associé Unique décide de mandater tout associé et employé du Cabinet TJRB, Association d'Avocats à la Cour, dont les bureaux sont situés au 144, avenue de Malakoff, F-75116 Paris, aux fins de réaliser en France, tous les actes et formalités en relation avec la réalisation du transfert du siège statutaire, du principal établissement, de l'administration centrale et de la direction effective de la Société du Grand-Duché du Luxembourg vers la France et de la transformation de la Société en une nouvelle forme de société de droit français.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celle-ci a signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: J. MAYER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 12 mai 2016 2LAC/2016/10004 Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 17 mai 2016.

Référence de publication: 2016111303/79.

(160084190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2016.

Creos Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1248 Luxembourg, 59-61, rue de Bouillon.

R.C.S. Luxembourg B 4.513.

In the year two thousand and sixteen, on the tenth day of the month of May.

Before Maître Joëlle BADEN, notary residing in Luxembourg.

There was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of "Creos Luxembourg S.A.", a public company limited by shares (société anonyme) duly incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 59-61, rue de Bouillon, L-1248 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés under number B 4.513 (the "Company").

The Company was incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Neuman, then notary residing in Luxembourg, dated 27 March 1928, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 23 dated 12 April 1928. The articles of incorporation were amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 10 May 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1019 dated 17 May 2011.

The general meeting of the shareholders (the "Meeting") is opened at 9.00 a.m. with Mister Mario Grotz, Conseiller de gouvernement de 1^{ère} classe, professionally residing in Luxembourg, in the chair (the "Chairman"),

who appointed Mister Jean-Luc Freilinger, lawyer, professionally residing at L-1445 Strassen, 2 rue Thomas Edison, as secretary (the "Secretary"),

and Mrs Tatiana Lanners, personal assistant, professionally residing at L-1445 Strassen, 2 rue Thomas Edison as scrutineer (the “Scrutineer”).

The board of the meeting having thus been constituted, the board of the meeting drew up the attendance list, which, having been signed by the proxy holders representing the shareholders and by the members of the board and the notary, will remain attached to the present minutes together with the proxies.

The chairman declared and requested the notary to state:

I. - According to the attendance list, out of 9,942,563 (nine million nine hundred forty two thousand five hundred sixty three) shares representing the full amount of the corporate capital of EUR 198,851,260.- (one hundred ninety-eight million eight hundred fifty-one thousand two hundred sixty euro), 9 806 348 shares were validly represented at the Meeting. The Meeting could thus validly deliberate and decide on all items on the agenda.

II. - The Meeting has been convened by registered mail sent to all the shareholders of the Company on 27 April 2016.

III. - The agenda of the Meeting is the following:

1. Amendment of paragraph 20.1 of the articles of incorporation (the “Articles”) of the Company to henceforth read as follows:

“**20.1.** The board of directors is composed of twenty-one (21) members. Three (3) members are representing the employees and the Company’s subsidiaries and one (1) of the directors shall be elected from candidates proposed by the Coordination Committee.”

2. Amendment of paragraph 24.4 of the Articles of the Company to henceforth read as follows:

“**24.4.** Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing any other director as his/her/its proxy in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. Any director may represent one or several of his/her colleagues.”

3. Miscellaneous.

The Meeting having approved the statements of the chairman, and considering itself as duly constituted and convened, deliberated and passed the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to amend paragraph 20.1 of article 20 of the Articles of the Company, which shall henceforth read as follows:

“**20.1.** The board of directors is composed of twenty-one (21) members. Three (3) members are representing the employees and the Company’s subsidiaries and one (1) of the directors shall be elected from candidates proposed by the Coordination Committee.”

This resolution was passed by:

9 806 348 votes in favour,

0 votes against and

0 abstentions.

Second resolution

The Meeting resolves to amend paragraph 24.4 of article 24 of the Articles of the Company, which shall henceforth read as follows:

“**24.4.** Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing any other director as his/her/its proxy in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. Any director may represent one or several of his/her colleagues.”

This resolution was passed by:

9 806 348 votes in favour,

0 votes against and

0 abstentions.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at approximately one thousand three hundred Euro (EUR 1,300.-).

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date stated at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing parties, the board of the meeting signed together with the notary this deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le dix mai.

Par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussignée;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société «Creos Luxembourg S.A.», une société anonyme constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 59-61, rue de Bouillon, L-1248 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 4.513 (la «Société»).

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Neuman, alors notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 27 mars 1928, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations le 12 avril 1928, sous le numéro 23. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois en date du 10 mai 2011 par un acte du notaire soussigné, publié au Mémorial C des Sociétés et Associations, le 17 mai 2011 sous le numéro 1019.

L'assemblée générale des actionnaires (l'«Assemblée») a été ouverte à 09.00 heures sous la présidence de Monsieur Mario Grotz, Conseiller de Gouvernement 1^{ère} classe, résidant professionnellement à Luxembourg (le «Président»), qui désigne Monsieur Jean-Luc Freilinger, juriste, résidant professionnellement à L-1445 Strassen, 2 rue Thomas Edison, comme secrétaire (le «Secrétaire»),

et Madame Tatiana Lanners, personnel assistant, comme scrutateur (le «Scrutateur») de la réunion.

Le bureau ainsi constitué, le bureau a dressé la liste de présence qui, après avoir été signée par les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte ensemble avec les procurations.

Le président a déclaré et demandé au notaire d'acter ce qui suit:

I.- Conformément à la liste de présence, sur les 9.942.563 (neuf millions neuf cent quarante-deux mille cinq cent soixante-trois) actions, représentant l'intégralité du capital social d'EUR 198.851.260,- (cent quatre-vingt-dix-huit millions huit cent cinquante et un mille deux cent soixante euros), 9 806 348 actions sont dûment représentées à la présente Assemblée qui peut en conséquence délibérer et décider valablement sur tous les points à l'ordre du jour.

II.- L'Assemblée a été convoquée par lettre recommandée envoyée à tous les actionnaires en date du 27 avril 2016.

III.- L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Modification de l'article 20 (paragraphe 20.1) des statuts (les «Statuts») de la Société pour lui donner la teneur suivante.

« **20.1.** Le conseil d'administration est composé de vingt et un (21) membres. Trois (3) membres représenteront le personnel et les filiales de la Société et un (1) des administrateurs sera choisi parmi les candidats proposés par le Comité de Coordination.»

2. Modification de l'article 24 (paragraphe 24.4) des Statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante.

« **24.4.** Tout administrateur peut se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant sous forme écrite par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication tout autre administrateur comme son mandataire, une copie étant suffisante pour le prouver. Tout administrateur pourra représenter un ou plusieurs de ses collègues.»

3. Divers.

L'Assemblée ayant approuvé les déclarations du président et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris les décisions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de modifier le paragraphe 20.1 de l'article 20 des Statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **20.1.** Le conseil d'administration est composé de vingt et un (21) membres. Trois (3) membres représenteront le personnel et les filiales de la Société et un (1) des administrateurs sera choisi parmi les candidats proposés par le Comité de Coordination.»

Cette résolution a été prise par:

9 806 348 voix pour,

0 voix contre et

0 abstentions.

Seconde résolution

L'Assemblée décide de modifier le paragraphe 24.4 de l'article 24 des Statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« 24.4. Tout administrateur peut se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant sous forme écrite par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication tout autre administrateur comme son mandataire, une copie étant suffisante pour le prouver. Tout administrateur pourra représenter un ou plusieurs de ses collègues.»

Cette résolution a été prise par:

9 806 348 voix pour,

0 voix contre et

0 abstentions.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de cet acte, s'élève à environ mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. GROTZ, J.-L. FREILINGER, T. LANNERS et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C 1, le 12 mai 2016. 1LAC / 2016 / 15411. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): MOLLING Paul.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 19 mai 2016.

Référence de publication: 2016111586/151.

(160084643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2016.

Tabagro S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.500.000,00.

Siège social: L-4940 Hautcharage, 2, rue Laangwiss.

R.C.S. Luxembourg B 102.372.

Fixmer S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.000.000,00.

Siège social: L-4940 Hautcharage, 2, rue Laangwiss.

R.C.S. Luxembourg B 22.575.

— PROJET COMMUN DE FUSION

1. Tabagro S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé au 2, rue Laangwiss, L-4940 Hautcharage, Grand-Duché de Luxembourg, au capital social de deux millions cinq cent mille euros (2.500.000€), et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 102.372,

(ci-après, la «Société Absorbée»),

et

2. Fixmer S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé au 2, rue Laangwiss, L-4940 Hautcharage, au capital social de trois millions d'euros (3.000.000€), et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 22.575,

(ci-après, la «Société Absorbante» et ensemble avec la Société Absorbée, les «Sociétés Participantes»)

ont déclaré ce qui suit:

(A) Les Sociétés Participantes ont pour associé unique la société Wholesale & Logistics S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, dont le siège social se situe au 31, rue de Hollerich, L-1741 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 174.699 («l'Associé Unique»).

(B) Les gérants respectifs des Sociétés Participantes ont préparé le présent projet commun de fusion (le «Projet de Fusion») conformément aux articles 261 et suivants de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (la «Loi de 1915»).

(C) Le gérant unique de la Société Absorbée, par décision en date du [20] mai 2016, et le gérant unique de la Société Absorbante, par décision en date [20] mai 2016, ont approuvé la projet commun de fusion des Sociétés Participantes et ont décidé de proposer à l'Associé Unique de fusionner les deux sociétés précitées par absorption de la Société Absorbée par la Société Absorbante et apport de l'ensemble du patrimoine actif et passif de la Société Absorbée à la Société Absorbante (la «Fusion»).

EN CONSÉQUENCE, IL EST CONVENU que:

1. Les Sociétés Participantes. La Société Absorbante, Fixmer S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé à 2, rue Laangwiss, L-4940 Hautcharage, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 22.575, a été constituée le 16 juin 1939 par acte de feu Me Emile Kintgen, alors notaire de résidence à Ettelbruck, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 72 du 3 juillet 1939, avec un capital social est composé de quatre mille (4.000) parts d'une valeur nominale de sept-cent cinquante euros (750€) chacune pour un total de trois millions d'euros (3.000.000€), dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois le 20 décembre 2013 par acte de Me Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial numéro 558 du 3 mars 2014.

Tabagro S.à r.l., la Société Absorbée, est une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé à 2, rue Laangwiss, L-4940 Hautcharage, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 102.372, a été constituée le 14 novembre 1993 par acte de Me Robert Schuman, notaire de résidence à Rambrouch, publié au Mémorial numéro 593 du 13 décembre 1993, avec un capital social composé de cent (100) parts d'une valeur nominale de vingt-cinq mille euros (25.000€) chacune pour un total de deux millions cinq cent mille euros (2.500.000€), dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois le 4 mars 2014 par acte de Me Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial numéro 1240 du 15 avril 2014.

2. Décision de l'Associé Unique de la Société Absorbée et de la Société Absorbante. Il est proposé à l'Associé Unique des Sociétés Participantes d'approuver la Fusion proposée, par laquelle, dans le cadre de sa dissolution sans liquidation, la Société Absorbée transfèrera à la Société Absorbante l'ensemble de son patrimoine actif et passif, conformément à l'article 274 de la Loi de 1915, en vertu d'une décision de l'Associé Unique de chacune des Sociétés Participantes prise par-devant notaire (chacune une «Décision» et ensemble les «Décisions»).

Les Décisions devront être prises au plus tôt un (1) mois à compter de la publication du Projet de Fusion au Mémorial (la «Publication»).

3. Date de prise d'effet de la Fusion. La Fusion prendra effet d'un point de vue juridique entre les parties concernées à la date de la dernière Décision (la «Date de Prise d'Effet»). La Fusion ne sera opposable aux tiers qu'à compter de la publication au Mémorial pour chacune des Sociétés Participantes des Décisions approuvant la Fusion.

4. Rapport d'échange des parts sociales - modalités de remise des parts sociales. Le rapport d'échange des parts des Sociétés Participantes dans le cadre de la Fusion (le «Rapport d'Échange») sera déterminé sur la base de la valeur nette comptable des Sociétés Participantes telle qu'apparaissant dans leurs états financiers respectifs au 31 décembre 2015.

La valeur nette comptable d'une part sociale émise par la Société Absorbante, telle que résultant des états financiers de la Société Absorbante au 31 décembre 2015 est de quatre cent soixante-quatre euros et vingt-six centimes (464,26€), la valeur nette comptable d'une part sociale émise par la Société Absorbée, telle que résultant des états financiers de la Société Absorbée au 31 décembre 2015 est de vingt-et-un mille neuf cent quatre-vingt-sept euros et trente-trois centimes (21.987,33 €), de sorte qu' en échange des cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq mille euros (25.000€) chacune détenues par l'Associé Unique dans la Société Absorbée, la Société Absorbante émettra et allouera à l'Associé Unique deux mille neuf cent trente-et-une (2.931) parts sociales d'une valeur nominale de sept-cent cinquante euros (750€) pour un montant total de deux millions cent quatre-vingt-dix-huit mille deux cent cinquante euros (2.198.250€), la somme de quatre cent quatre-vingt-trois euros et trente-deux centimes (483.32€) correspondant à la différence entre la valeur nominale des deux mille neuf cent trente-et-une (2.931) parts sociales émises par la Société Absorbante et la valeur nette comptable totale des cent (100) parts sociales de la Société Absorbée étant allouée à la prime d'émission de la Société Absorbante.

Aucune soulte additionnelle ne sera versée à l'Associé Unique des Sociétés Participantes dans le cadre de la Fusion.

Le Rapport d'Échange peut être ajusté suivant accord des Sociétés Participantes préalablement ou à la date des Assemblées Générales, afin de refléter tous les faits ou événements qui sont importants pour la détermination de la valeur nette des patrimoines actifs et passifs respectifs des Sociétés Participantes. Cet accord sera établi par des déclarations écrites des Sociétés Participantes, établies préalablement à la tenue des Assemblées Générales qui contiendront le rapport d'échange révisé (le «Rapport d'Échange Révisé»).

À la suite de la Fusion, l'Associé unique de la Société Absorbée sera inscrit dans le registre des associés de la Société Absorbante comme propriétaire des deux mille neuf cent trente-et-une (2.931) parts sociales nouvellement émises ou le nombre de parts sociales résultant du Rapport d'Échange Révisé, le cas échéant le jour de la Date de Prise d'Effet, ensemble avec les quatre mille (4.000) parts sociales qu'il détient actuellement dans la Société Absorbante.

Les dépôts et publications nécessaires seront effectués auprès du Registre de Commerce et des Sociétés et au Mémorial.

5. Annulation. À la suite de la Fusion, l'ensemble des cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq mille euros (25.000€) chacune, émises par la Société Absorbée seront annulées à compter de de la Décision de la Société Absorbée

et l'Associé Unique de la Société Absorbée recevra deux mille neuf cent trente-et-une (2.931) parts sociales nouvellement émises (ou le nombre de parts sociales résultant du Rapport d'Échange Révisé, le cas échéant) de la Société Absorbante comme décrit au point (4) ci-dessus.

6. La date à partir de laquelle les parts sociales à émettre par la Société Absorbante donneront le droit de participer aux bénéfices ainsi que toute condition particulière relative à ce droit. Les parts sociales nouvellement émises de la Société Absorbante donneront, à compter de la Date de Prise d'Effet, le droit de participer aux bénéfices de la Société Absorbante. Aucune condition particulière n'est attachée à ce droit.

7. La date à partir de laquelle les opérations de la Société Absorbée seront considérées comme accomplies du point de vue fiscal et comptable pour le compte de la Société Absorbante. Tant du point de vue fiscal que comptable, les opérations de la Société Absorbée seront considérées comme accomplies pour le compte de la Société Absorbante à compter du 1^{er} janvier 2016.

8. Les droits conférés par la Société Absorbante aux associés ayant des droits spéciaux et aux porteurs de titres autres que des parts sociales, ou les mesures proposées à leur égard. L'associé n'a pas reçu de droits spéciaux dans les Sociétés Participantes. Les seuls titres émis dans les Sociétés Participantes sont les parts sociales composant leurs capitaux sociaux respectifs.

Aucun droit spécial ne sera attaché aux nouvelles parts sociales à émettre comme décrit au point (4) ci-dessus.

9. Les avantages particuliers attribués aux réviseurs d'entreprises, aux membres des organes de gestion, de direction, de surveillance ou de contrôle, et aux commissaires aux comptes. Aucun avantage particulier n'a été attribué à quelque personne que ce soit (en ce compris le gérant et le réviseur d'entreprise agréé des Sociétés Participantes).

10. Renonciation à l'établissement d'un rapport par un expert indépendant et d'un rapport de la gérance sur le Projet commun de Fusion. Conformément à l'article 266 (3) et (5) de la Loi de 1915, le gérant respectif des Sociétés Participantes a proposé à l'Associé Unique des Sociétés Participantes de renoncer:

- i. à l'examen par un expert indépendant du Projet commun de Fusion et au rapport d'expert y relatif; et
- ii. au rapport de la gérance sur le projet de fusion prévu à l'article 265 (1) de la Loi de 1915 concernant les Sociétés Participantes.

L'Associé Unique a renoncé à ces rapports en vertu des résolutions prises le [20] mai 2016 (les «Résolutions de Renonciation»).

11. Informations disponibles sur la Fusion. Le Projet de Fusion, ainsi que les documents repris à l'article 267 paragraphe 1 de la Loi de 1915, à l'exception de ceux mentionnées sous l'article 267 paragraphe 1 (d) et (e) auxquels l'Associé unique de chacune des Sociétés Participantes a renoncé, seront mis à disposition au siège social de chacune des Sociétés Participantes à compter de la Publication et ce, au moins un (1) mois avant la date de la Décision respective. Une copie desdits documents peut être obtenue sur demande et sans frais.

12. Effets de la Fusion d'un point de vue juridique. La Fusion entraîne de plein droit et simultanément les effets suivants:

(1) la transmission universelle, tant entre la Société Absorbée et la Société Absorbante qu'à l'égard des tiers, de l'ensemble du patrimoine actif et passif de la Société Absorbée à la Société Absorbante, et notamment les propriétés immobilières suivantes:

i. la propriété immobilière localisée à 14, Zone Industrielle, L-8821 Koetschette, inscrite au cadastre de la commune de Rambrouch comme suit:

section AA d'Arsdorf

sous le numéro 1062 / 5287

avec une contenance de 33a 00ca; et

ii. le droit de superficie localisé à Koetschette, inscrit au cadastre de la commune de Rambrouch comme suit:

section AA d'Arsdorf

partie du numéro 1062 / 5246 «Im Kietschent», place, contenant 33 ares,

plus amplement désigné comme lot B3 d'un plan de situation dressé par l'ingénieur du cadastre Monsieur Gilbert Barzen de Mersch en date du 7 juin 2000.

(2) l'associé de la Société Absorbée continue d'être également associé de la Société Absorbante;

(3) la Société Absorbée cesse d'exister, sans être liquidée;

(4) l'annulation des parts sociales de la Société Absorbée détenues par la Société Absorbante suite à la Fusion

13. Autres. La Société Absorbante procédera à toutes les formalités nécessaires ou utiles afin de donner effet à la Fusion et plus particulièrement à la transmission universelle de l'ensemble du patrimoine actif et passif de la Société Absorbée à la Société Absorbante.

Le mandat du gérant unique de la Société Absorbée prendra fin à la Date de Prise d'Effet.

Les documents sociaux des Sociétés Participantes seront conservés au siège social de la Société Absorbante pendant le délai prévu par la Loi de 1915.

14. Langues. Le présent document a été rédigé uniquement en français.

Luxembourg, le [20] mai 2016.

Fixmer S.à r.l. / Tabagro S.à r.l.

Jan Vandenneucker

Gérant unique

Référence de publication: 2016113563/148.

(160087115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2016.

Gallion International Holding S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 72.129.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *6 juin 2016* 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2015 ;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2015 ;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2015 ;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ;
5. ratification de la cooptation d'un Administrateur et décharge accordée à l'Administrateur démissionnaire ;
6. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes ;
7. nomination des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes ;
8. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2016106493/10/20.

Four Sixteen Holding S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 75.373.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *6 juin 2016* à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2015 ;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2015 ;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2015 ;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ;
5. ratification de la cooptation d'un Administrateur et décharge accordée à l'Administrateur démissionnaire ;
6. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes ;
7. nomination des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes ;
8. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2016106494/10/20.

BZ Fine Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1445 Luxembourg-Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 157.402.

Die Aktionäre des BZ Fine Funds werden hiermit zu einer

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der aktionäre eingeladen, die am *6. Juni 2016* um 10.00 Uhr in 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen mit folgender Tagesordnung abgehalten wird:

Tagesordnung:

1. Bericht des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers
2. Billigung der Bilanz zum 31. Dezember 2015 sowie der Gewinn- und Verlustrechnung für das am 31. Dezember 2015 abgelaufene Geschäftsjahr
3. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder
4. Wahl oder Wiederwahl der Verwaltungsratsmitglieder und des Wirtschaftsprüfers bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung
5. Verwendung der Erträge

Die Punkte der Tagesordnung unterliegen keiner Anwesenheitsbedingung und die Beschlüsse werden durch die einfache Mehrheit der abgegebenen Stimmen gefasst. Grundlage für die Beschlussmehrheit sind die am fünften Tag vor der Ordentlichen Generalversammlung (Stichtag) im Umlauf befindlichen Aktien, gem. Art. 26 des Gesetzes vom 17. Dezember 2010 über Organismen für gemeinsame Anlagen.

Aktionäre, die ihren Aktienbestand in einem Depot bei einer Bank unterhalten, werden gebeten ihre Depotbank mit der Übersendung einer Depotbestandsbescheinigung, die bestätigt, dass die Aktien bis nach der Generalversammlung gesperrt gehalten werden, an die Gesellschaft zu beauftragen. Die Depotbestandsbescheinigung muss der Gesellschaft fünf Tage vor der Generalversammlung vorliegen.

Entsprechende Vertretungsvollmachten können bei der Domizilstelle des BZ Fine Funds (DZ PRIVATBANK S.A.) per Fax 00352/44903-4506 oder E-Mail directors-office@dz-privatbank.com angefordert werden.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2016108986/755/29.

Partibel S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 35.679.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Qui se tiendra au siège social en date du *06 juin 2016* à 15 heures, avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Discussion et approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2015.
2. Discussion sur le rapport de commissaire portant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2015 ;
3. Octroi de la décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice qui s'est clôturé le 31 décembre 2015;
4. Affectation du résultat réalisé au cours de l'exercice 2015 ;
5. Le cas échéant, mention quant à l'application de l'article 100 des L.C.S.C. ;
6. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2016109264/1004/18.

Sunares, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 26, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 136.745.

Der Verwaltungsrat hat beschlossen, am *15. Juni 2016* um 10.30 Uhr MEZ am Sitz der Gesellschaft, 26, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg, die

ORDENTLICHE GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre mit folgender Tagesordnung einzuberufen:

Tagesordnung:

1. Vorlage und Beschlussfassung über die Genehmigung des Berichtes des Verwaltungsrates sowie des Abschlussprüfers über das am 31. Januar 2016 endende Geschäftsjahr;
2. Beschlussfassung über die Verwendung des Jahresergebnisses;
3. Beschlussfassung über die Entlastung der Mitglieder des Verwaltungsrates für das am 31. Januar 2016 endende Geschäftsjahr;

4. Beschlussfassung über die Wiederwahl der Verwaltungsratsmitglieder und die Dauer der Mandate;
 - Vorschlag zur Wiederwahl als Verwaltungsratsmitglieder der Herren Udo Sutterlüty (Vorsitzender), Colin Moor und Ralf Funk;
 - Vorschlag zur Dauer der Mandate: 1 Jahr, bis zur ordentlichen Generalversammlung im Juni 2017;
5. Beschlussfassung über die Erneuerung des Mandats des Abschlussprüfers bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung im Juni 2017;
6. Information zu Interessenkonflikten;
7. Verschiedenes.

Die Beschlüsse werden mit einfacher Mehrheit der abgegebenen Stimmen gefasst werden.

Die Aktionäre werden darauf hingewiesen, um bei der jährlichen Generalversammlung der Aktionäre wahlberechtigt zu sein, müssen sie ein registrierter Aktionär der Gesellschaft um Mitternacht (Ortszeit Luxemburg) am 10. Juni 2016 sein.

Die Vollmachterklärung kann von/bei der Verwaltungsgesellschaft, VP Fund Solutions (Luxembourg) SA, 26, avenue de la Liberté, L-1930 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg bezogen werden und ist nur dann gültig, wenn sie ausgefüllt und bei dem Sitz der Verwaltungsgesellschaft per Fax (352-404 770 387) oder auf dem Postweg spätestens vierundzwanzig (24) Stunden vor der jährlichen Hauptversammlung der Aktionäre registriert wurde.

Weitere Informationen und Details in Bezug auf die Generalversammlung der Aktionäre sind kostenlos bei der Verwaltungsgesellschaft, VP Fund Solutions (Luxembourg) SA, 26, avenue de la Liberté, L-1930 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg erhältlich.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2016115851/755/35.

Premium Portfolio SICAV II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 145.322.

Die Aktionäre der Premium Portfolio SICAV II werden hiermit zu einer

ZWEITEN AUSSERORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

DER AKTIONÄRE eingeladen, die am *30. Juni 2016* um 10.00 Uhr in 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen mit folgender Tagesordnung abgehalten wird:

Tagesordnung:

1. Zustimmung zur geplanten Verschmelzung der Investmentgesellschaft Premium Portfolio SICAV II mit dem einzigen Teilfonds Premium Portfolio SICAV II - Unternehmensanleihen gemäß Artikel 6 der Satzung mit dem neu aufgelegten Teilfonds Exklusiv Portfolio SICAV - Unternehmensanleihen des Umbrella-Fonds Exklusiv Portfolio SICAV, mit Wirkung zum 1. Juli 2016.
2. Zustimmung zum Verschmelzungsplan betreffend die unter Punkt 1. beschriebene Verschmelzung
3. Auflösung der Investmentgesellschaft durch Verschmelzung
4. Hinterlegung der Bücher und Dokumente der Gesellschaft
5. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder für den Zeitraum vom 1. Juli 2015 bis zum 30. Juni 2016

Die Punkte der Tagesordnung der ersten Außerordentlichen Generalversammlung vom 26. Mai 2016, verlangten ein Anwesenheitsquorum von mindestens 50 Prozent des Gesellschaftskapitals, das nicht erreicht wurde. Insofern ist die Einberufung einer zweiten Außerordentlichen Generalversammlung erforderlich.

Anlässlich dieser Versammlung ist kein Anwesenheitsquorum erforderlich. Die Beschlüsse werden mit einer Zwei-Drittel-Mehrheit der abgegebenen Stimmen gefasst.

Um an dieser zweiten Außerordentlichen Generalversammlung teilnehmen zu können müssen Aktionäre, welche ihren Aktienbestand in Wertpapierdepots halten, ihre Aktien durch die jeweilige depotführende Stelle mindestens fünf Tage vor der Generalversammlung sperren lassen und dieses mittels einer Bestätigung der depotführenden Stelle (Sperrbescheinigung) am Tag der Versammlung nachweisen. Aktionäre oder deren Vertreter, die an der zweiten Außerordentlichen Generalversammlung teilnehmen möchten, werden gebeten sich bis spätestens 29. Juni 2016 anzumelden.

Entsprechende Vertretungsvollmachten können bei der Domizilstelle der Premium Portfolio SICAV II (DZ PRIVAT-BANK S.A.) per Fax 00352/44903-4506 oder E-Mail directors-office@dz-privatbank.com angefordert werden.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2016115852/755/32.

Premium Portfolio SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 137.056.

Die Aktionäre der Premium Portfolio SICAV werden hiermit zu einer

ZWEITEN AUSSERORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der aktionäre eingeladen, die am 30. Juni 2016 um 10.00 Uhr in 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen mit folgender Tagesordnung abgehalten wird:

Tagesordnung:

1. Zustimmung zur geplanten Verschmelzung der Investmentgesellschaft Premium Portfolio SICAV mit dem einzigen Teilfonds Premium Portfolio SICAV - Flexible Strategie gemäß Artikel 6 der Satzung mit dem neu aufgelegten Teilfonds Exklusiv Portfolio SICAV - Flexible Strategie des Umbrella-Fonds Exklusiv Portfolio SICAV, mit Wirkung zum 1. Juli 2016.
2. Zustimmung zum Verschmelzungsplan betreffend die unter Punkt 1. beschriebene Verschmelzung
3. Auflösung der Investmentgesellschaft durch Verschmelzung
4. Hinterlegung der Bücher und Dokumente der Gesellschaft
5. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder für den Zeitraum vom 1. Juli 2015 bis zum 30. Juni 2016

Die Punkte der Tagesordnung der ersten Außerordentlichen Generalversammlung vom 26. Mai 2016, verlangten ein Anwesenheitsquorum von mindestens 50 Prozent des Gesellschaftskapitals, das nicht erreicht wurde. Insofern ist die Einberufung einer zweiten Außerordentlichen Generalversammlung erforderlich.

Anlässlich dieser Versammlung ist kein Anwesenheitsquorum erforderlich. Die Beschlüsse werden mit einer Zweidrittel-Mehrheit der abgegebenen Stimmen gefasst.

Um an dieser zweiten Außerordentlichen Generalversammlung teilnehmen zu können müssen Aktionäre, welche ihren Aktienbestand in Wertpapierdepots halten, ihre Aktien durch die jeweilige depotführende Stelle mindestens fünf Tage vor der Generalversammlung sperren lassen und dieses mittels einer Bestätigung der depotführenden Stelle (Sperrbescheinigung) am Tag der Versammlung nachweisen. Aktionäre oder deren Vertreter, die an der zweiten Außerordentlichen Generalversammlung teilnehmen möchten, werden gebeten sich bis spätestens 29. Juni 2016 anzumelden.

Entsprechende Vertretungsvollmachten können bei der Domizilstelle der Premium Portfolio SICAV (DZ PRIVATBANK S.A.) per Fax 00352/44903-4506 oder E-Mail directors-office@dz-privatbank.com angefordert werden.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2016115853/755/32.

Global Investors, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 26, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 86.731.

The board of directors of the fund (the "Board of Directors") would like to invite the Shareholders of Global Investors (the "Fund" or "Company") to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

of shareholders which will be held at the Company's registered office at 26, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 14 June 2016, at 10:30 a.m. CET with the following agenda:

Agenda:

1. Submission and decision on the approval of the reports of the Board of Directors and of the Réviseur d'Entreprises Agréé for the financial year ended 31 March 2016;
2. Resolution on the allocation of the year end results;
3. Resolution on the discharge of the Board of Directors with respect to the performance of their duties for the financial year ended 31 March 2016;
4. Resolution on the appointment of the Board of Directors and duration of the mandate;
 - Proposal for the appointment of the Board of Directors;
 - Proposal for the duration of the mandate: 1 year, until the next annual general meeting of shareholders to be held in June 2017;
5. Appointment of the Réviseur d'Entreprises Agréé until the next annual general meeting of shareholders to be held in June 2017;
6. Conflict of interest statement;
7. Miscellaneous.

The resolutions will be passed by a simple majority vote of the votes cast.

Shareholders are informed that to be eligible to assist at the annual general meeting of shareholders they need to be a registered Shareholder of the Company at midnight (Luxembourg time) on 9 June 2016.

The Shareholders who cannot be present at the annual general meeting of shareholders and wish to be represented are entitled to appoint a proxy to vote on their behalf. A proxy holder does not need to be a Shareholder of the Company. To be valid the form of the proxy, which is enclosed, must be completed and received at the registered office of the Company by fax (+352 - 404 770 387) or mail not later than twenty-four (24) hours before the annual general meeting of shareholders.

Further information and details in relation to the annual general meeting of shareholders can be obtained free of charge from the Management Company, VP Fund Solutions (Luxembourg) SA, 26, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2016115856/755/36.

Bakersteel Global Funds Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 137.827.

Shareholders of BAKERSTEEL GLOBAL FUNDS SICAV are hereby invited to the

ANNUAL GENERAL MEETING

of shareholders which will be held at 4, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen on *15 June, 2016* at 11 am (Luxembourg time) with the following agenda:

Agenda:

1. Report of the Board of Directors and auditor's report
2. Approval of the consolidated financial statements of the Company for the financial year ending 31 December, 2015
3. Discharge of the members of the Board of Directors
4. Re-election of Priya Mukherjee, Trevor Steel, Richard Goddard and Felix von Hardenberg as members of the Board of Directors to serve until the next Annual General Meeting of the Company
5. Appointment of auditor to serve until the next Annual General Meeting
6. Profit/Loss appropriation

Shareholders are advised that the items of the agenda are not subject to an attendance requirement and decisions will be approved by a simple majority of the shareholders present or represented at the Meeting. Pursuant to Article 26 of the Law of 17 December 2010 on Undertakings for Collective Investments, the shares in circulation on the fifth day prior to the Annual General Meeting (key date) shall form the basis for the majority required for the resolutions.

Shareholders who wish to attend the Meeting are kindly requested to register by close of business on 10 June, 2016 at the latest. If you are unable to attend the Meeting, you may submit a proxy by mail to the registered office of BAKERSTEEL GLOBAL FUNDS SICAV or by facsimile at 00352-44903-4506 or by e-mail at directors-office@dz-privatbank.com.

By order of the Board of Directors

Référence de publication: 2016115858/755/26.

Intelsat S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 162.135.

The Board of Directors of Intelsat S.A. is pleased to invite you to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders of Intelsat S.A. (the "Company") to be held on *June 16, 2016* at 12.00 (noon, CET) and the

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of Shareholders of the Company to be held immediately thereafter, at 5 Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg with the following agendas:

Agenda of the Annual General Meeting

1. Presentation of the Management Report, Directors' Conflicts of Interest Report, Directors' Compensation Report and Auditors Reports for the accounting year ended on December 31, 2015;
2. Approval of the statutory stand-alone financial statements of the Company for the accounting year ended on December 31, 2015 (containing 2014 and 2015 financial information).
3. Approval of the consolidated financial statements of the Company and its group for the accounting year ended on December 31, 2015 (containing 2014 and 2015 financial information);
4. Acknowledgment of the net loss for the year ended December 31, 2015 and approval to carry-forward such net loss to the year ending December 31, 2016;
5. Discharge (quitus) to all the directors of the Company who were in office during the accounting year ended on December 31, 2015 for the proper performance of their duties;
6. Confirmation of the co-optation, and definitive election, of Stephen Spengler as Class II director of the Company to fill a vacancy on October 22, 2015 following the resignation of Denis Villafranca for a term ending at the general meeting of shareholders of the Company approving the statutory financial statements for the accounting year ending on December 31, 2017;

7. Re-election of certain directors of the Company, including:
 - a. John Diercksen as Class III director for a term ending at the general meeting of the Company approving the statutory financial statements for the accounting year ending on December 31, 2019;
 - b. Edward Kangas as Class III director for a term ending at the general meeting of the Company approving the statutory financial statements for the accounting year ending on December 31, 2019;
 - c. Simon Patterson as Class III director for a term ending at the general meeting of the Company approving the statutory financial statements for the accounting year ending on December 31, 2019;
8. Approval of the directors' remuneration for the year 2016;
9. Re-appointment of KPMG LLP as Independent Registered Public Accounting Firm and of KPMG Luxembourg, S.C. as approved statutory auditors (réviseurs d'entreprises agréés) of the Company for the period ending at the general meeting of shareholders of the Company approving the statutory financial statements for the accounting year ending on December 31, 2016;
10. Renewal for a further five year period (ending on June 16, 2021) of the authorization to the Company and/or any wholly-owned subsidiary (and/or any person acting on their behalf) to purchase, acquire, receive or hold shares of any class, if applicable, in the Company under article 49-2 of the law of 10 August 1915 on commercial companies from time to time up to 20% of the issued share capital and up to an additional 20% of the issued share capital for repurchases by the Company in relation with the Communications Law Limitation (as defined in the articles of incorporation of the Company);
 Acquisitions may be made in any manner, including, without limitation, by tender or other offers, buy-back programs, over the stock exchange or in privately negotiated transactions or in any other manner as determined by the Board of Directors (including derivative transactions or transactions having the same or similar economic effect as an acquisition and by redemption for Communications Law Limitation reasons (as defined in the amended and restated articles of incorporation)).
 In the case of acquisitions for value:
 - (i) in the case of acquisitions other than in the circumstances set forth under (ii) below, for a net purchase price being (x) no less than 50% of the lowest stock price of the relevant class/series of shares and (y) no more than 50% above the highest stock price of the relevant class/series of shares, in each case being the closing price of the relevant class of shares, as reported by the New York City edition of the Wall Street Journal, or, if not reported therein, any other authoritative source to be selected by the Board of Directors (hereafter, the closing price), over the ten (10) trading days preceding the date of the purchase (or, as the case may be, the date of the commitment to the transaction or the date of the redemption notice in case of a redemption for Communications Law Limitation reasons);
 - (ii) in the case of a tender offer (or if deemed appropriate by the Board of Directors, a buy-back program),
 - a. in the case of a formal offer being published, for a set net purchase price or a purchase price range, each time within the following parameters: no less than 50% of the lowest stock price of the relevant class/series of shares and no more than 50% above the highest stock price of the relevant class/series of shares, in each case being the closing price over the ten (10) trading days preceding the offer publication date, provided, however, that if the stock exchange price of the relevant class/series of shares during the offer period fluctuates by more than 10%, the Board of Directors may adjust the offer price or range to such fluctuations;
 - b. in the case of a public solicitation of offers, a price range may be set (and revised by the Board of Directors as deemed appropriate) provided, that acquisitions may be made at a price that is no less than 50% of the lowest stock price of the relevant class/series of shares and no more than 50% above the highest stock price of the relevant class/series of shares, in each case being the closing price over a period determined by the Board of Directors, provided, that such period may not start more than five (5) trading days before the relevant sell offer start date and may not end after the last day of the relevant sell offer period.
11. Approval of the Second Amendment of the Intelsat S.A. 2013 Equity Incentive Plan (the "2013 Plan") to increase common shares authorized for issuance from ten million (10,000,000) common shares to twenty million (20,000,000) common shares; and
12. Approval of repricing of 393,435 options granted under the 2013 Plan such that the exercise price thereof shall be reduced to \$3.77 per share.

Agenda of the Extraordinary General Meeting

Acknowledgement of the report prepared by the Board of Directors in accordance with article 32-3(5) of the Luxembourg law of 10 August 1915 on the circumstances and prices of issues of shares against cash without preferential subscription rights within the authorized share capital; and approval of the extension of the validity period of the authorized (unissued) share capital of the Company and the related authorizations and waivers, to end on the fifth anniversary of the day of publication of the notarial deed recording the present general meeting in the official gazette of Luxembourg, the Mémorial, the suppression and waiver of, and authorization to the Board of Directors of the Company (and any delegate thereof) to suppress, limit or waive, any preferential or pre-emptive subscription rights provided for by Luxembourg law for the issue of shares of any class or series within the authorized share capital and any related procedures; the authorization to the Board of Directors (and any delegate thereof) to issue shares of any class or series or any securities, instruments or other rights giving rights or entitlement to shares of any class or series (by subscription, conversion, exchange or otherwise) within the authorized unissued share capital against contributions in cash, in kind, by way of incorporation of available premium,

profits or other reserves or otherwise or as dividends or other distributions whether in lieu of cash dividend or other distribution payments or not at such times and pursuant to the terms and conditions, including as to the issue price, determined by the Board of Directors (or any delegate thereof), which may in its or their discretion resolve without reserving any preferential or pre-emptive subscription rights to existing shareholders of any class or series (including by way of incorporation of reserves) while waiving, suppressing or limiting any preferential or pre-emptive subscription rights (and any related procedures) as provided for under Luxembourg law in the case of issues of shares of any class within the authorized share capital and without having to respect any ratio amongst classes or series; and consequentially, approval of an amendment of article 5.2.1 of the articles of association.

The Annual Meeting will validly deliberate on its agenda without any quorum requirement. The resolutions at the Annual Meeting will be adopted by a simple majority of the votes validly cast.

The Extraordinary Meeting will validly deliberate on its agenda, provided, that a quorum of half of the issued share capital of the Company as of the date of such meeting is reached. If the quorum is not reached at the first extraordinary general meeting for the purpose of resolving on the agenda thereof, a second extraordinary general meeting of shareholders may be convened with the same agenda at which no quorum requirement will apply. The resolutions concerning the agenda of the Extraordinary Meeting will be adopted by a majority of two-thirds of the votes validly cast.

Any shareholder who holds one or more common shares(s) of the Company on April 21, 2016 (the "Record Date") will be admitted to the Meetings and may attend the Meetings, as applicable, in person or vote by proxy.

Please consult the Company's website as to the procedures for attending the Meetings or to be represented by way of proxy. Copies of the statutory stand-alone and consolidated financial statements of the Company for the accounting year ended December 31, 2015 together with the Auditor Reports and the Management Report are available at both www.intelsat.com and www.proxyvote.com. Please note that powers of attorney or proxy cards must be received by the Company or the tabulation agent (Broadridge), no later than 5:00 p.m., local (Luxembourg) time, on June 14, 2016 in order for such votes to be taken into account.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2016115855/755/112.

Est4te Four Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 200.663.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales daté du 18 mars 2016 que l'associé unique de la Société, à savoir Est4te Four Capital LLP ayant son siège social à 3 Handbury Drive, Leytenstone, London E11 1GA, Royaume-Uni et enregistré auprès du «Registrar of Companies for England and Wales» sous le numéro OC355993, a transféré l'entière des parts sociales qu'il détenait de la manière suivante:

- 12.500 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1.00 à Monsieur Alessandro Cajrati Crivelli, né le 24 septembre 1962 à Milan et résidant au 670 N Perugia Way, Los Angeles, CA 90077, USA.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Value Partners S.A.

Référence de publication: 2016082692/16.

(160049058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2016.

Eren Groupe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 4, rue Willy Goergen.

R.C.S. Luxembourg B 39.052.

Extrait des résolutions

Il résulte d'une décision de la réunion du Directoire, adoptée lors de sa réunion du 1^{er} mars 2016, que le siège social est transféré au 4 rue Willy Goergen L-1636 Luxembourg à partir du 1^{er} mars 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 21 mars 2016.

Référence de publication: 2016082707/12.

(160049358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2016.

Eren India, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 4, rue Willy Goergen.
R.C.S. Luxembourg B 182.597.

Extrait des résolutions

Il résulte d'une décision du gérant unique en date du 10 mars 2016, que le siège social est transféré au 4, rue Willy Goergen L-1636 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 21 mars 2016.

Référence de publication: 2016082708/12.

(160049414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2016.

Eren Industries S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 4, rue Willy Goergen.
R.C.S. Luxembourg B 188.556.

1) Il résulte d'une décision de la réunion du Directoire, adoptée lors de sa réunion du 1^{er} mars 2016, que le siège social est transféré au 4, rue Willy Goergen, L-1636 Luxembourg avec effet immédiat;

2) Monsieur Frédéric Benqué a démissionné de ses fonctions de membre du Conseil de Surveillance avec effet au 1^{er} janvier 2016

3) L'adresse professionnelle des membres du Directoire est désormais la suivante:

4, rue Willy Goergen, L-1636 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 22 mars 2016.

Référence de publication: 2016082709/15.

(160050121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2016.

Eren Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 4, rue Willy Goergen.
R.C.S. Luxembourg B 169.674.

1) Il résulte d'une décision de la réunion du Directoire, adoptée lors de sa réunion du 1^{er} mars 2016, que le siège social est transféré au 4, rue Willy Goergen L-1636 Luxembourg avec effet immédiat;

2) Monsieur Frédéric Benqué a démissionné de ses fonctions de membre du Conseil de Surveillance avec effet au 1^{er} janvier 2016

3) L'adresse professionnelle des membres du Directoire est désormais la suivante:

4 rue Willy Goergen L-1636 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 22 mars 2016.

Référence de publication: 2016082710/15.

(160049861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2016.

Flex Pack International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 116.973.100,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 158.939.

Extrait des résolutions de l'associé unique du 16 février 2016.

En date du 16 février 2016, l'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- de nommer Ronald Rosenboom, né le 31 mars 1961 à Nieuwer-Amstel, Pays-Bas, demeurant professionnellement au Prins Bernhardplein 200, 1097 JB Amsterdam, Pays-Bas en tant que gérant de catégorie A «Geschäftsführer der Kategorie A» de la Société, et ce avec effet au 16 février 2016 pour une durée indéterminée.

Le Conseil de Gérance de la Société se compose désormais comme suit:

Gérants de catégorie A:

- Herbert Mattle

- Wolfgang Pfarl
- Ronald Rosenboom

Gérants de catégorie B:

- Hille-Paul Schut
- Ann Lavrysen

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2016.

Pour Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Sophie Zintzen

Mandataire

Référence de publication: 2016082732/26.

(160049867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2016.

Ferlux Investment S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 22.541.

Par décision du conseil d'administration tenu le 15 mars 2016, Monsieur François MEUNIER, né le 4 juillet 1973 à Namur (Belgique) et demeurant professionnellement au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, a été coopté au conseil d'administration, avec effet au 15 mars 2016, en remplacement de Monsieur Eric BREUILLE démissionnaire.

Son mandat s'achèvera avec ceux des autres administrateurs à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2016.

Luxembourg, le 15 mars 2016.

Pour: FERLUX INVESTMENT S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2016082740/16.

(160049533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2016.

Flo Investments, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5364 Schrassig, 5, Beim Fuussebur.

R.C.S. Luxembourg B 189.732.

Extrait de la cession de parts du 15/12/15

Il résulte d'une cession de parts que la société OL INVESTISSEMENTS SARL, ayant son siège social au 5, beim Fuussebur à L-5364 Schrassig, immatriculée au RCSL sous le numéro B.189.722 a cédé

50 parts sociales de la société

à Monsieur Laurent OLLIER, né le 01/09/1967 à Belley (France), demeurant au 5, beim Fuussebur L-5364 Schrassig.

Référence de publication: 2016082748/12.

(160050020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2016.

Generali Global Private Equity S.A. SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 113.111.

Extrait des minutes de l'assemblée générale des actionnaires (l'"Assemblée") de Generali Global Private Equity S.A. SICAR (la "Société")

Il ressort des décisions de l'Assemblée du 11 février 2016 de ratifier la co-optation de M. Aart Gijsbertus Olivier et Mme Consuelo Nardon en tant qu'administrateurs de la Société, et de les nommer en tant que tels jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société qui délibérera sur les comptes annuels pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 21 mars 2016.

Référence de publication: 2016082758/16.

(160049260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2016.

**ZG & Golugi S.A., Société Anonyme,
(anc. LuGiaGo).**

Siège social: L-1238 Luxembourg, 7, Bisserwee.
R.C.S. Luxembourg B 137.409.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 9 mars 2016.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2016077294/11.

(160042642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2016.

Luxemburg Ski Resorts Invest GmbH, Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 135.739.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement du 25 février 2016, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société à responsabilité limitée LUXEMBURG SKI RESORTS INVEST GmbH, ayant eu son siège social à L-1628 Luxembourg, 27, rue des Glacis, dénoncé en date du 18 janvier 2010.

Pour extrait conforme

Aurélie Sunnen

Le liquidateur

Référence de publication: 2016077292/15.

(160042013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2016.

RCP Fund XI EU Feeder, SCSp, Société en Commandite spéciale.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 204.452.

EXTRAIT

Il résulte du contrat social du 2 mars 2016, tel que modifié et mis à jour pour la première fois, par acte sous seing privé en date du 3 mars 2016 (le «Contrat Social Modifié»), que la société en commandite spéciale RCP FUND XI EU FEEDER, SCSp a été formée le 2 mars 2016 pour une durée limitée, expirant le 31 décembre de la douzième année suivant la date de souscription initiale de la Société (telle que déterminée selon le Contrat Social Modifié), sauf résiliation anticipée ou prolongation en application dudit Contrat Social Modifié.

L'associé-commandité de la Société est RCP Advisors XI EU Feeder GP, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 203.805 et ayant son siège social au 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg (l'«Associé Commandité»).

La Société a son siège social situé au 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

L'objet de la Société est le suivant:

«(a) La Société est constituée avec pour objet principal l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière ainsi que la détention, l'acquisition et le transfert par la vente, l'échange ou autrement d'actions émises par le Fonds Principal, de même que la possession, l'administration, l'aliénation et la gestion d'autres avoirs de quelque nature que ce soit ainsi que la détention de ces autres avoirs de quelque nature que ce soit, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière ainsi que le transfert par la vente, l'échange ou autrement de ces avoirs de quelque nature que ce soit, et la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

(b) La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et exercer toutes les activités et opérations que l'Associé Commandité pourrait estimer nécessaires ou opportunes dans le cadre de son objet. De manière générale, la Société peut prêter assistance (par des prêts, des avances, des garanties, des sûretés ou autrement) à des sociétés ou d'autres entreprises

dans lesquelles la Société a une participation, tel que l'Associé Commandité pourrait l'estimer nécessaire, et accomplir toute opération que l'Associé Commandité pourrait estimer utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

(c) Enfin, la Société peut accomplir toutes les opérations de maintenance, administratives, commerciales, techniques, financières ou autres, liées directement ou indirectement à son objet, dans tous les domaines afin de faciliter l'accomplissement de son objet, tel que l'Associé Commandité pourrait l'estimer nécessaire ou opportun.»

Il résulte de la signature du contrat social en date du 2 mars 2016 et du Contrat Social Modifié, que l'Associé Commandité a été nommé gérant de la Société (le «Gérant»).

La Société sera engagée par la signature du Gérant ou par la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le Gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2016.

Pour la Société

Référence de publication: 2016077446/39.

(160042856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2016.

Berlys S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 55.432.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2016.

Référence de publication: 2016077755/10.

(160043553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2016.

AI Global Investments GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 186.176.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 10 mars 2016.

Référence de publication: 2016077704/10.

(160043676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2016.

Atlant Energy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 171.909.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 10 mars 2016.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2016077688/11.

(160042981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2016.

Frënn vun der Ënn, Association sans but lucratif.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 60, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg F 9.478.

Auf der Generalversammlung am 5ten März 2016, der Frënn vun der Ënn a.s.b.l. mit der Registernummer F9478, wurde einstimmig die Verlegung des Hauptsitzes auf folgende Adresse angenommen: 60, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg

Référence de publication: 2016078574/9.

(160044482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2016.
